Calvados
LE DÉPARTEMENT

Compte-rendu de la réunion du conseil portuaire de Trouville-Deauville en date du mardi 2 décembre 2020

ETAIENT PRESENTS :

- ***Michel FRICOUT,*** référent des ports départementaux, vice-président et conseiller départemental du canton de Ouistreham,
- ***Jean-Philippe LHUILLIER,*** membre suppléant représentant le personnel de la délégation confiée à la commune de Deauville,
- ***Françoise GALERANT,*** membre titulaire représentant la commune de Deauville, territoire sur lequel s'étend le port,
- ***Stéphane SABATHIER***, membre titulaire représentant la société « Port Deauville », le délégataire,
- ***David REVERT,*** membre titulaire représentant la commune de Trouville-sur-Mer, territoire sur lequel s'étend le port,
- ***Thierry BOSQUET,*** membre titulaire représentant le personnel départemental,
- ***Nicolas LEBRUN***, membre titulaire représentant les usagers du port et désigné par le Président du conseil départemental du Calvados,
- ***Sébastien SAITER***, membre titulaire représentant les usagers du port et désigné par le Président du conseil départemental du Calvados,
- ***Anthony BATAILLE***, membre titulaire représentant les usagers du port et désigné par le Président du conseil départemental du Calvados,
- ***Gérard BACQUEVILLE,*** membre titulaire représentant les usagers du port et désigné par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de plaisance (*CLUP*) relevant du périmètre portuaire délégué à la commune de Deauville,
- ***Jacques VEILLON,*** membre titulaire représentant les usagers du port et désigné par le CLUP relevant du périmètre portuaire délégué à la société « Port Deauville »,
- ***Gérard CHANTEAU,*** membre suppléant représentant les usagers du port et désigné par le CLUP relevant du périmètre portuaire délégué à la société « Port Deauville »,

ASSISTAIENT A LA REUNION :

- **Lionel BOTTIN,** membre suppléant représentant la commune de Trouville-sur-Mer, territoire sur lequel s'étend le port,
- ***Annie LANNUZEL,*** responsable du service maritime et littoral auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (*DDTM*),
- ***Eric LEBON,*** Président du Deauville Yacht Club (*DYC*),
- ***Patrice ALABARBE,*** directeur des services techniques de la ville de Deauville,
- ***Jean-Yves BIDEAU***, maître de port auprès de la commune de Deauville,

DIRECTION GENERALE ADJOINTE AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT
Direction de la mer et de l'attractivité littorale - Adresse postale : BP 20520 – 14035 CAEN CEDEX 1
23, 25, boulevard Bertrand - CAEN
Tél : 02 31 57 15 52

- ***Karine BOISON***, responsable du service voirie et du port municipal de la commune de Deauville,
- ***Bernard COUVERCELLE,*** usager de Port Deauville,
- ***Didier ORAIN,*** directeur de la mer et de l'attractivité littorale auprès de la direction générale adjointe aménagement et environnement du département du Calvados,
- ***Nathanaël DELPORTE,*** chef du service ingénierie portuaire auprès de la direction de la mer et de l'attractivité littorale du département du Calvados,
- ***Annelise LEROY,*** cheffe de l'administration et de la police portuaires auprès de la direction de la mer et de l'attractivité littorale du département du Calvados,
- ***Paul-Emile HERY,*** conseiller juridique de l'administration et de la police portuaires auprès de la direction de la mer et de l'attractivité littorale du département du Calvados,
- ***Stéphane CHEMIN,*** surveillant de ports du secteur Est auprès de la direction de la mer et de l'attractivité littorale du département du Calvados,
- ***Véronique SORIN,*** assistante de gestion administrative portuaire auprès de la direction de la mer et de l'attractivité littorale du département du Calvados.

Michel FRICOUT a ouvert la séance à quatorze heures cinq minutes (*14h05*).

Le quorum était atteint.

1 - Présentation du budget exécuté définitif 2019, d'un état du budget exécuté et du compte-rendu d'étape d'activité pour l'année 2020, des orientations budgétaires et/ou de gestion ainsi qu'une proposition tarifaire des prestations portuaires pour l'année 2021

Cette présentation concernait les conventions de délégation de service public (*DSP*) confiées à :

- la société « Port Deauville » pour l'établissement et l'exploitation du port départemental de plaisance,
- la commune de Deauville pour l'exploitation d'une partie du port départemental de plaisance.

b. Société « Port Deauville »

Stéphane SABATHIER a présenté le document annexé au présent compte-rendu (*annexe 1*).

➢ ***Compte-rendu d'étape d'activité pour l'année 2020***

Stéphane SABATHIER a précisé les points suivants :

- une légère baisse de la consommation d'électricité au 30 septembre 2020,
- une légère baisse de la consommation d'eau au 30 juin 2020,
- une hausse de la vente de carburant (*59 218 € au 30.09.2020*),
- une stabilité du nombre des contrats de locations annuelles (*60*),
- concernant les bateaux escalant :
  - une chute significative du nombre de nuitées des visiteurs,
  - une chute très sensible du chiffre d'affaires en raison de la crise sanitaire.

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** au compte-rendu d'activité pour l'année 2020.

➢ ***Budget exécuté définitif pour l'année 2019***

Cette présentation figure en annexe au présent compte-rendu (*annexe 1*).

➢ ***Budget définitif et investissements pour l'année 2020***

Il a été indiqué ce qui suit :

- des produits évaluées à 1 235 445 €,
- des charges estimés 1 246 684 €,
- un résultat déficitaire de 11 239 €.

Stéphane SABATHIER a précisé que le budget différait du budget prévisionnel en raison de la crise sanitaire.

Stéphane SABATHIER a présenté les investissements et travaux réalisés et achevés en 2020, pour un montant estimé à 55 810 € :

- installation du système sécurisé par badge au portillon du grand bassin (*2 158 €*),
- travaux de réfection de l'écluse (changement des fenêtres etc... - *9 100 €*),
- changement de la barrière du grand bassin (*6 000 €*),
- entretien subaquatique (*790 €*),
- installation d'une nouvelle sonde dans l'écluse (*1 082 €*),
- changement des câbles et des sangles de l'écluse (*1 700 €*),
- changement des pneus du roulev (*2 400 €*),
- création de stockage de poubelles (*400 €*),
- intégration en cours à l'application mobile NAUTICSPOT (*3 080 €*),
- 2 campagnes de nivelage (*29 100 €*).

➢ ***Orientations budgétaires pour l'année 2021***

Stéphane SABATHIER a précisé ce qui suit :

- des charges évaluées à 1 268 000 €,
- des produits estimés 1 240 000 €,
- un résultat déficitaire de 28 000 €.

Stéphane SABATHIER a indiqué qu'il a préféré garder une certaine prudence sur l'élaboration du budget 2021, compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

Didier ORAIN a demandé, au regard des nombreuses créances impayées (≃ *900 000 €*), si la société Port Deauville envisageait dans le budget prévisionnel 2021 quelques reprises de provisions potentielles.

Stéphane SABATHIER a indiqué qu'il prévoyait un recouvrement des créances à hauteur d'environ 70 000 € cette année, précisant qu'il n'a quasiment rien recouvré en 2020. Les tribunaux ont subi les conséquences du coronavirus et ont reporté, à une date ultérieure, toutes les procédures mises en place. Ainsi les recouvrements l'année 2020 s'opèreront en 2021 ainsi que des reports de

2019 qui seront réalisés en janvier 2021. Si des recouvrements intervenaient au cours de l'année, ils seraient ajoutés en produits exceptionnels.

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** au budget exécuté définitif 2019, au budget prévisionnel et aux investissements 2020, ainsi qu'aux orientations budgétaires et/ou de gestion pour l'année 2021.

➢ ***Tarification des services portuaires proposée pour l'année 2021***

Stéphane SABATHIER a proposé, pour l'année 2021, la reconduction de la tarification portuaire applicable depuis l'année 2020 telle que figurant en annexe au présent compte-rendu (*annexe 1*).

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** à cette proposition de tarifs pour l'année 2021.

b. Commune de Deauville

Patrice ALABARBE a présenté le document annexé au présent compte-rendu (*annexe 2*).

➢ ***Compte-rendu d'étape d'activité pour l'année 2020***

Patrice ALABARBE a précisé les points suivants :

- pour les locations annuelles, il est observé une stabilisation satisfaisante de la fréquentation du port (*309 places sur 340*),
- une stabilité des différentes catégories de bateaux,
- pour les visiteurs : (*chiffres arrêtés à la mi-septembre*)
  - une chute incontestable du nombre de visiteurs depuis l'année 2018 (204 contre *236 en 2019 et 265 en 2018*),
  - une augmentation de bateaux inférieurs à 10 mètres (*83 contre 76 en 2019*),
  - une chute sensible de bateaux supérieurs à 10 mètres (*121 contre 160 en 2019*) principalement en juillet, août mitigé, une avant-saison creuse et un mois de septembre médiocre,
  - une augmentation significative du nombre de nuitées (*561 contre 501 en 2019*),
  - une provenance essentiellement française, une part importante de hollandais et une chute vertigineuse de britanniques,
- un partenariat dynamique entre la Commune et l'association Deauville Yacht Club (*DYC*) ayant, entre autres, donné lieu à l'accueil de 111 bateaux pour des régates.

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** au compte-rendu d'étape d'activité portant sur l'année 2020.

➢ ***Compte administratif pour l'année 2019***

Florence GALERANT a présenté le document qui figure en annexe au présent compte-rendu (*annexe 2*).

Elle a indiqué ce qui suit :

- pour la section d'exploitation :

- les dépenses : 323 494,82 €,
- les recettes : 567 285,50 €,
- soit un résultat excédentaire de 243 790,68 €

- concernant la section d'investissement :
  - les dépenses : 4 000,00 €,
  - les recettes : 59 831,18 €
  - soit un résultat excédentaire de 55 831,18 €

Elle a précisé que les deux sections budgétaires (*reports de l'exercice N-1 inclus*) présentaient :

- des dépenses (*exploitation / investissement*): 343 034,82 €,
- des recettes (*exploitation / investissement*): 1 527 172,13 €,
- un total cumulé excédentaire de 1 184 137,31 €.

➢ ***Etat du budget exécuté et investissements pour l'année 2020***

Ce document figure au présent compte-rendu (*annexe 2*).

Patrice ALABARBE a présenté un état du budget exécuté qui a été réalisé au 15 octobre 2020 lequel figure au présent compte-rendu (*annexe 2*) ci-après :

- dépenses d'exploitation : 177 002 €,
- recettes d'exploitation : 566 977 €,
- dépenses d'investissement : 24 552 €,
- recettes d'investissement : 53 039 €.

Patrice ALABARBE a poursuivi en présentant les principales dépenses (*exploitation / investissement*) effectuées en 2020, à savoir :

- la mise en place des portillons pour les passerelles,
- le changement des lattes en bois sur les pontons,
- le lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'aire de carénage,
- la réparation des bornes,
- la livraison des nouveaux locaux.

➢ ***Orientations budgétaires et investissements pour l'année 2021***

Ce document figure au présent compte-rendu (*annexe 2*).

Patrice ALABARBE a présenté le prévisionnel des sections budgétaires :

- dépenses d'exploitation : 564 000 €,
- recettes d'exploitation : 564 000 €,
- dépenses d'investissement : 58 750 €,
- recettes d'investissement : 58 750 €.

Patrice ALABARBE a poursuivi en présentant les principales dépenses (*exploitation / investissement*) programmées en 2021, à savoir :

- la réflexion sur la dénomination des pontons,
- la réflexion conjointe entre le Département, la société Port Deauville et la commune de Deauville sur le dragage commun,

- l'étude de l'aire de carénage.

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** au compte administratif 2019, à l'état du budget exécuté pour l'année 2020 ainsi qu'aux orientations budgétaires et investissements pour l'année 2021.

➢ ***Tarification des services portuaires proposée pour l'année 2021***

Patrice ALABARBE a proposé, pour l'année 2021, une augmentation de 3 % de l'ensemble des tarifs tels que figurant en annexe au présent compte-rendu (*annexe 2*).

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** à cette proposition de tarifs pour l'année 2021.

3 - Le bilan des travaux / investissements portuaires (*2020*) et les projets pour l'année 2021 du département du Calvados

Nathanaël DELPORTE a présenté l'unique opération pour l'année 2021. Il s'agit du lancement de la maîtrise d'œuvre de la réfection de la jetée Ouest.

Nathanaël DEPORTE a indiqué que la réalisation de la campagne de dragage en 2021 était en cours d'étude, mais cette opération n'était pas inscrite au budget de l'année 2021. L'estimation envisagée à hauteur de 2 400 000 € restait à parfaire.

David REVERT a insisté sur la nécessité absolue de réaliser une campagne de dragage, en raison des difficultés rencontrées par les pêcheurs pour rentrer dans le port de pêche de Trouville-sur-Mer.

Didier ORAIN a souligné que le Département répondra à ses engagements en matière d'investissements sur la partie pêche pour l'ensemble de ses sept ports, évidemment à Trouville-sur-Mer puisque la Commune a évoqué des possibilités d'effectuer des travaux. Une solution était à l'étude pour entrevoir, conjointement avec la commune de Deauville, la campagne de dragage qui serait potentiellement envisagée à la fin de l'année 2021. Cette opération permettrait de restaurer l'usage à la navigation, afin que les pêcheurs puissent exercer leur métier dans de bonnes conditions.

Didier ORAIN a confirmé à Gérard BACQUEVILLE que le dragage englobait la partie du chenal.

Gérard BACQUEVILLE a souligné que les difficultés rencontrées par les plaisanciers et les pêcheurs constituaient également des difficultés pour les visiteurs, car ces derniers sont inquiets de rentrer dans le port. Il a suggéré de matérialiser les deux bancs de sable par la mise en place d'un balisage, dans l'attente de la réalisation du dragage.

Didier ORAIN a indiqué que la campagne de dragage, y compris le chenal, s'opèrera en globalité avec la commune de Deauville. Il formulera une demande auprès des services de l'Etat « Phares et balises » pour une signalisation à destination des visiteurs.

David REVERT a suggéré de mettre en place un système de chasses afin d'éviter des accidents sur un point de sécurité, dans l'attente des travaux de dragage.

Michel FRICOUT a répondu que la DDTM se penchera sur cette demande sous réserve qu'un dossier soit déposé avec la qualité des sédiments.

Annie LANNUZEL a incité à bien anticiper les dossiers et les demandes pour que les services de l'Etat aient le temps d'instruire et d'autoriser ces dragages conformément aux règles. Les dragages ne relèvent pas d'une procédure d'urgence, c'est un entretien courant du port.

Cependant, elle a invité la société Port Deauville à mener rapidement et conjointement une réflexion, afin de trouver une solution pour les sédiments situés dans leur emprise géographique. En effet, le Département et la Commune disposent d'arrêtés « Loi sur l'eau », encore valides, leur permettant de réaliser des dragages, ce qui n'est pas le cas pour la société Port Deauville.

4 - Consultation sur le projet de plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires

Cette présentation figure en annexe au présent compte-rendu (*annexe 3*).

Ce document permettait à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Annelise LEROY a précisé que les modifications à apporter constituaient une actualisation du plan actuellement en vigueur et approuvé en 2017. Elles consistaient en :

- Installations de réception des déchets
  - ✓ Port de pêche de Trouville-sur-Mer :
    - un collecteur huile de 1 000 litres et une station eaux grise / eaux noires situés quai de la Cahotte.
  - ✓ Port de pêche de Deauville :
    - un conteneur ouvert de 770 litres situé quai Louis Bréguet ainsi que quatre bacs de 1 000 litres pour les déchets banaux et un collecteur d'huile de 1 000 litres dans l'aire de collecte située sur le quai Louis Bréguet.
  - ✓ Port de plaisance de Deauville :
    - la réception des déchets d'exploitation s'effectue dans l'aire de collecte située quai Louis Bréguet,
    - un conteneur fermé de 600 litres pour les ordures ménagères au bassin des Yachts.
  - ✓ Port de plaisance de Deauville :
    - un récupérateur de 6 000 litres pour les eaux grises et l'antifouling.
- Les coordonnées des surveillants de port ont été modifiées.

Gérard BACQUEVILLE a demandé quels équipements étaient envisagés pour la gestion des déchets des bateaux (*bidons d'huile, filtres...*) au port municipal de Deauville. Il a indiqué que le seul équipement qu'il connaissait pour collecter ces déchets se trouvait à proximité de l'ancien bâtiment de la société nationale de sauvetage en mer (*SNSM*), et qui n'était pas accessible aux plaisanciers.

Thierry BOSQUET a rappelé que lors du dernier conseil portuaire, il avait été convenu que les plaisanciers aient accès à l'aire de collecte sise quai Louis Bréguet pour le dépôt de leurs déchets. Pour y accéder, ses coordonnées téléphoniques figuraient dans le plan de réception des déchets, ou de se rapprocher de Yves BIDEAU, le maître de port. Ensuite, il convenait de réfléchir avec la Commune sur la gestion du flux de traitement de ces déchets.

David REVERT a souligné que le matériel de pêche était stocké dans les espaces des services techniques de la Ville de Trouville-sur-Mer. Ainsi, le Département pourrait mettre à disposition des pêcheurs, comme à Honfleur, une benne Véolia implantée dans les services techniques de la mairie de Trouville, sachant que plus de la moitié des pêcheurs travaillaient sur la zone d'activité de Trouville-Hennequeville. Il a suggéré que cette benne, gracieusement offerte par le Département sur un emplacement fourni par la municipalité, pourrait faire l'objet d'une convention d'occupation de l'espace municipal. Cette solution permettrait de libérer un peu d'espace sur le quai pour travailler dans de meilleures conditions, et permettrait de disposer d'une benne exclusivement dédiée aux professionnels de la pêche.

Thierry BOSQUET n'était pas opposé à cette proposition et a souhaité la tenue d'une réunion pour en discuter.

Les membres du conseil portuaire ont formulé, ***à l'unanimité, un avis favorable*** à ce projet de plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires.

5 - Questions diverses

- ***Aménagements portuaires***

David REVERT a souligné que suite aux différents échanges avec les artisans pêcheurs de Trouville-sur-Mer et avec les services du Département, une réflexion était en cours sur des aménagements nécessaires sur le port de Trouville-sur-Mer. En effet, les appentis ultramodernes avec des équipements à quai ne répondaient plus aux attentes des pêcheurs. Il était donc envisagé, dans un premier temps, de lancer les études nécessaires pour la rénovation de l'appontement qui était en cours d'effondrement, les raccordements aux réseaux eau /électricité qui ne correspondaient plus aux besoins des armements sur le port et les équipements (*silos à glace / grue*). Ces agencements permettraient de continuer à développer l'activité de pêche sur Trouville-sur-Mer et de travailler dans de meilleures conditions.

Didier ORAIN a confirmé la tenue de plusieurs réunions de travail, notamment avec Stéphane CHEMIN et Lionel BOTTIN, sur ce dossier. Le Département était bien conscient que les artisans pêcheurs avaient besoin d'espaces supplémentaires. Cette problématique faisait l'objet d'une réflexion qui était en cours. Cependant, il s'avérait, à ce jour, difficile de pouvoir en dire davantage, sachant que chacun essayait de son côté de trouver des solutions, notamment en matière d'aménagement.

Didier ORAIN a indiqué que le Département avait sanctuarisé une première zone en reprenant possession d'une partie du domaine public maritime, jusqu'alors confié en autorisation d'occupation temporaire (*AOT*) à la commune de Trouville-sur-Mer, notamment pour permettre aux pêcheurs d'avoir une zone logistique. Les pêcheurs ont bien accueilli ce nouvel aménagement qui reste néanmoins insuffisant pour répondre à leurs besoins.

Didier ORAIN a informé que le Département avait engagé un travail de réflexion, en concertation avec la police municipale de Trouville-sur-Mer, de manière à réguler et sécuriser les circulations et stationnements autour de la halle à poissons. Il a indiqué que ce travail se poursuivra sur cette fin d'année / début d'année prochaine et qu'il était confiant de trouver des solutions répondant aux attentes des usagers. Le Département répondra aux demandes, conjointement avec la Commune, sur les espaces qui leur sont dévolus, en très bonne intelligence, comme Annelise LEROY l'a fait avec la responsable de la police municipale. Un vrai travail a été engagé en matière de règles de sécurité et dans la gestion des flux qui étaient conformes aux attentes sur un

port de pêche, afin que les usagers et notamment les familles puissent circuler en sécurité, les jours de repos.

David REVERT a abondé dans ce sens. Depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, il était satisfait de travailler collectivement avec le Département. A cet effet, une barrière autonome a été mise en place afin de sécuriser cet espace réservé exclusivement aux artisans et aux professionnels de la pêche.

- ***Maçonneries du port***

Gérard BACQUEVILLE a rappelé l'affaissement des quais dû à un affouillement important dans le port municipal de Deauville. Ce dernier a suggéré de tenter une réparation à un endroit où le descellement des briques n'était pas très important, avant que la situation ne devienne dramatique.

Nathanaël DELPORTE a fait observer que le Département envisageait de lancer un diagnostic sur l'état des maçonneries des ouvrages maritimes étendu à l'ensemble des ports calvadosiens. Ce vaste chantier était à l'étude et débutera en fonction du budget en 2021.

Didier ORAIN a confirmé en effet la volonté de mener un chantier de diagnostic des maçonneries sur l'ensemble des ports du Calvados. Le Département était bien conscient des difficultés existant sur la partie du port de Deauville. Le Département s'emploiera à trouver les moyens de lancer une première tranche de travaux, mais à ce jour il était difficile d'en dire davantage.

- ***Propreté des ports***

Gérard BACQUEVILLE a soulevé l'absence de station des eaux noires sur le port municipal. Il avait été dit lors du dernier CLUP que le port des Marinas en disposait, ce qui n'était pas le cas.

Nathanaël DELPORTE a informé de la réalisation d'une étude, qui consistait à mettre en place simultanément la déchetterie et le dispositif de recueil des eaux grises / eaux noires. Mais ce projet a été refusé par la ville de Deauville.

Patrice ALABARBE a informé qu'un marché de maîtrise d'œuvre était en cours.

- ***Bornes électricité / eau***

Sébastien SAITER a questionné les services du Département quant au commencement des travaux de voirie du côté de la déchetterie portuaire et de la mise en place des bornes électricité et eau sur le quai Louis Bréguet à Deauville.

Ce problème récurrent, évoqué à maintes reprises lors de précédents conseils portuaires, a fait l'objet d'une réunion en mairie avec Thierry BOSQUET et Patrice ALABARBE.

Thierry BOSQUET a précisé qu'une étude a été lancée pour ces travaux d'aménagement, mais elle était reportée sur l'année 2021 en raison du contexte sanitaire. Une réunion technique sera organisée pour définir les besoins des usagers (*pêcheurs / plaisanciers*) du port de Deauville ainsi qu'au niveau du port de Trouville-sur-Mer.

- ***Règlement intérieur du port***

Eric LEBON, président du Deauville Yacht Club (*DYC*) a soulevé deux points pour permettre de naviguer en toute sécurité.

Le premier point concerne la modification du règlement intérieur du port dans le but d'autoriser la navigation à la voile pour l'école de voile du DYC.

Le second point pointait le règlement qui interdisait de hisser les voiles dans le port, ce qui pour certains bateaux sans moteur les contraignait à les hisser en dehors du port. Cette obligation s'avérait, selon lui, extrêmement dangereuse.

Annelise LEROY a indiqué que le Département n'était pas tout-à-fait favorable à ces demandes. Le règlement intérieur du port du Havre, que lui a transmis Eric LEBON, dispose que « *la circulation à la voile sur le plan d'eau est tolérée* », mais cette permission ne peut faire l'objet d'une acceptation. En effet, en cas d'incident, cela relève de la responsabilité du Département faute d'un cadre juridique adapté pour cette discipline. En résumé, il est préférable que les choses soient autorisées ou interdites pour que le Département puisse se prévenir de tout incident.

Thierry BOSQUET était très réservé quant à la traversée à la voile, que ce soit dans le chenal et éventuellement dans le port, dans la mesure où la difficulté résidait dans le passage de l'écluse en raison de son étroitesse (*largeur : 15 mètres*) et du manque de visibilité. En effet le passage à la voile dans le pertuis risquait d'occasionner un accident, lors du trafic maritime au moment de l'ouverture des portes (*entrées / sorties*).

Cependant, lors d'une manifestation encadrée, une autorisation ponctuelle peut être octroyée, en présence de l'autorisation portuaire, pour le passage à la voile au niveau de l'écluse.

En revanche, si l'accostage d'un bateau sur un ponton dans le bassin sans aucune activité de pêche ne posait pas d'obstacle en termes de sécurité, la cohabitation avec une activité de pêche resterait trop compliquée à gérer.

Lors de championnats de France dans l'avant-port, auxquels Thierry BOSQUET était présent, plusieurs bateaux se sont entrechoqués engendrant un ralentissement et un encombrement du trafic maritime dans le pertuis (*entrée des bateaux de pêche, sortie des voiliers...*). Cette situation aurait pu occasionner des conséquences désastreuses.

Eric LEBON a demandé que lui soit confirmé que le règlement s'appliquait bien dans le chenal et le port. Actuellement, le règlement interdisant de hisser les voiles, il était donc obligé de se faire remorquer jusqu'en pleine mer et dépasser le sable par des vents de Nord-Ouest, ce qui constituait un réel danger.

Michel FRICOUT a indiqué que compte tenu de ce qu'a dit Thierry BOSQUET, et en tenant compte d'un refus de la part des services du Département de la police portuaire et de la DDTM, le Département ne souhaitait pas modifier le règlement du port.

Toutefois, Michel FRICOUT a invité le président du DYC de se rapprocher des services du Département pour obtenir une dérogation accordée à une interdiction dans le cadre d'une pratique de sports nautiques (*manifestation exceptionnelle encadrée, leçon exceptionnelle encadrée pour un apprentissage de l'école de voile, leçon d'amarrage sur un ponton*).

Michel FRICOUT a précisé que c'était la règle dans tous les ports. Néanmoins, une réflexion sera menée quant à une modification éventuelle de la règle concernant le chenal au regard d'un rapport circonstancié remis par la police et le service de l'exploitation portuaires.

Annie LANNUZEL a demandé de faire preuve de vigilance par rapport à la sécurité de navigation, dans la mesure où chacun n'a pas le même niveau de maîtrise de manœuvre à la voile.

Un règlement doit s'appliquer à tous les usagers quel que soit son niveau. Cependant, l'autorisation exceptionnelle pourrait sans doute être une solution alternative, notamment pour l'école de voile.

Ensuite, elle a encouragé aussi à bien réfléchir rapidement à ces histoires de dragage parce qu'effectivement pour qu'un port puisse fonctionner, il doit être accessible aux usagers (*plaisanciers / pêcheurs*) sachant qu'il représente leur outil économique.

- ***Amodiations***

Jacques VEILLON a demandé si des dispositions étaient envisagées concernant le sort des amodiataires.

Annelise LEROY a indiqué que les amodiations étaient liées à la délégation de service public (*DSP*). En principe, les amodiations seront échues à la date d'échéance de la DSP, position déjà donnée lors de la réunion du CLUP du 2 novembre dernier.

Annelise LEROY a précisé que dans le cadre du plan stratégique mer, nautisme et littoral, le Département a engagé un audit relatif à la mise en place d'un nouveau mode de gestion des ports départementaux. La date de la mise en place effective du nouveau mode de gestion n'étant pas encore déterminée, certaines DSP pourront faire l'objet d'une prolongation de durée. Dans le cas d'une prolongation (*un an ou deux ans*) de la durée d'exécution de la DSP, les amodiataires pourront, s'ils le désirent, mettre un terme à leur contrat d'amodiation. Pour ceux qui en revanche souhaiteraient prolonger l'amodiation jusqu'à l'échéance de la DSP, le contrat d'amodiation sera prolongé via un avenant jusqu'à la durée de la fin de la DSP.

Paul-Emile HERY a rajouté que malgré tout à l'échéance de la DSP, les amodiataires se retrouveront dans une situation « classique » d'usager du port avec un abonnement annuel.

Jacques VEILLON a demandé si le tarif actuel fera l'objet d'une actualisation de prix.

Didier ORAIN a répondu que ce sujet méritera une réflexion. En cas d'une prolongation de la DSP d'une année ou deux années, l'amodiataire conservera probablement son tarif. Dans le cas d'une place classique, le tarif classique s'appliquera dès lors.

--oOo--

Michel FRICOUT a remercié les participants et a levé la séance à quinze heures trente minutes (*15h30*).

Le président du conseil portuaire

Michel FRICOUT

Les annexes au présent compte-rendu :

- Annexe 1 : Le document relevant de la convention de DSP confiée à la société « Port Deauville »
- Annexe 2 : Les documents relevant de la convention de DSP confiée à la commune de Deauville
- Annexe 3 : Le projet de plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires

Annexe 1

-

Les documents relevant de la convention de DSP confiée à la société « Port Deauville »

PORT DEAUVILLE

Conseil portuaire

1er décembre 2020

Port Deauville SA

Table des matières

1. LE SERVICE 3
   a. Le concessionnaire 3
   b. L'amélioration du service en 2020 3
2. BILAN D'EXPLOITATION TECHNIQUE 3
   a. Ressources humaines 3
   b. Moyens d'exploitation 3
   c. Synthèse des travaux réalisés en 2020 4
   d. Propositions d'amélioration du service 5
3. GESTION DU SERVICE 5
   a. Usagers du port 6
4. LES INDICATEURS DE SUIVI D'ACTIVITE 6
5. LES RESULTATS FINANCIERS 9
   a. Tarifs 2021 9
   b. CR prévisionnel d'éxécution du budget 2020 et du budget 2021 11

1. LE SERVICE

a. Le concessionnaire

La construction et l'exploitation du port de plaisance en eau profonde de Deauville ont été concédées à la Société d'Étude et de Réalisation « Port Deauville » par un arrêté du Préfet de la Région Basse Normandie, Préfet du Calvados, en date du 1er octobre 1971, auquel est annexé la convention de concession.

b. L'amélioration du service en 2020

Plusieurs chantiers ont été réalisés :

- Travaux de réfection de l'écluse (changement des fenêtres, travaux de peinture, remise en état de l'espace de travail et de vie…)
- Changement de la sonde de l'écluse
- Entretien subaquatique
- Remplacement des câbles et des sangles pour le roulev
- Remplacement des pneus du roulev
- Remplacement des barrières d'accès du Grand Bassin
- Mise en place d'un 2ème encadrement en bois pour les poubelles du Grand Bassin (côté Collège/Lycée MAUROIS)
- Installation du système sécurisé par badge au portillon du Grand Bassin
- Installation de 2 panneaux de signalisation « interdit aux motos/chevaux » sur le chemin bétonné menant au restaurant « la Peniche »
- Modification du ponton A : enlèvement des catways afin de pouvoir accueillir des grosses unités

2. BILAN D'EXPLOITATION TECHNIQUE

a. Ressources humaines

PORT DEAUVILLE a dû faire appel à l'un de ses anciens salariés, Monsieur Daniel CONGNET afin de remplacer un éclusier mis en arrêt maladie depuis fin décembre 2019 et ce, suite à un accident grave survenu à son domicile.
Début septembre, l'éclusier a repris son poste normalement. Et PORT DEAUVILLE a bien sûr mis fin au contrat d'embauche de Monsieur CONGNET.

PORT DEAUVILLE a accueilli début aout dernier un nouveau salarié, Thierry, en remplacement d'Alicia pour les sanitaires suite à sa démission fin juillet. Aussi, celui-ci avait été déjà embauché précédemment en statut intérimaire et ce, pendant l'arrêt maladie d'Alicia (mai à juillet).

b. Moyens d'exploitation

L'écluse

Des travaux de réfection ont été menés au sein de l'écluse : remise en état des murs (travaux de peinture), réaménagement de l'espace cuisine et de l'espace vie…

En janvier 2020, la société ALU CONFORT a procédé au changement de l'ensemble des fenêtres de l'écluse afin d'améliorer les conditions de vie des éclusiers (meilleure isolation, meilleur confort et meilleure vision.

L'aire de chantier naval

Les déchets courants sont toujours recueillis et pris en charge par la communauté de communes.

Les travaux des sanitaires du chantier naval se sont achevés début octobre 2019 par la mise en place du système sécurisé par badge.
L'accès se fait directement par un encodage au Bureau du Port.

L'élévateur à bateaux (ROULEV)

Notre nouveau travelift de la marque ASCOM est opérationnel depuis début avril 2019.

La capitainerie & les sanitaires

Des dispositions spécifiques ont été mises en place à la Capitainerie et aux sanitaires en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19.

Le Bassin

PORT DEAUVILLE a fait appel à la CCI Caen Normandie pour 2 campagnes de nivelage dans le chenal en mai et juin dernier.

Ces opérations de nivelage ont été effectuées entre l'entrée de l'écluse et la fin du ponton visiteurs.

c. Synthèse des travaux réalisés en 2020

Les travaux suivants ont été réalisés/terminés:

- Installation du système sécurisé par badge au portillon du Grand Bassin	2158 €
- Travaux de réfection de l'écluse (Changement des fenêtres etc…)	9100 €
- Changement de la barrière au Grand Bassin	6000 €
- Entretien subaquatique	790 €
- Installation d'une nouvelle sonde dans l'écluse	1082 €
- Changement des câbles et des sangles de l'écluse	1700 €
- Changement des pneus du roulev	2400 €
- Création stockage poubelles	400 €
- Intégration en cours à l'application mobile NAUTICSPOT	3080 €
- 2 Campagnes de nivelage	29 100 €
Total des investissements 2020	55 810 €

d. Propositions d'améliorations du service

Sur proposition de plusieurs plaisanciers, Port Deauville a initié plusieurs actions :

- Amélioration de la propreté journalière du plan d'eau

- Future intégration de PORT DEAUVILLE à l'application NAUTICSPOT : celui-ci mettra à la disposition des plaisanciers une application mobile qui sera capable fournir un large choix de services pour améliorer la vie au port et faciliter la communication avec la Capitainerie (météo marine détaillée en temps réel, ouverture et fermeture des portes de l'écluse), accès à la webcam de l'écluse (vue directe sur « l'état de la mer), accès aux actualités, informations et évènements sur le port.
  Cette application est toujours en cours de finalisation.

3. GESTION DU SERVICE

Les associations d'usagers

Elles sont au nombre de deux depuis fin 2010.

La société Port Deauville les soutient financièrement de manière équitable pour des opérations de promotion du port.

En raison de la situation sanitaire, plusieurs rendez-vous ont été annulés.

Les professionnels du nautisme

Tous les professionnels du nautisme travaillant sur le site de Port Deauville ont renouvelé une convention avec le port.

Trois professionnels du nautisme se sont installés cet été proposant des prestations de location de bateaux et de jets-ski.

4. Les indicateurs de suivi d'activité

Consommation d'électricité : 596 284 kWh (au 30/09/2020)
Au 30/09/2019 : 663 324 kWh

Consommation d'eau : 2319 m3 (au 30/06/2020)
Au 30/06/2019 : 2587 m3

Nombre de bateaux hivernés ou en maintenance sur l'ARN (du 01/01/2020 au 30/09/2020) :

- Maintenance : 3
- Carénage : 1
- Stationnement : 91
- ROULEV : 330

Nombre de mouvements entrées/sorties de bateaux avec le ROULEV :

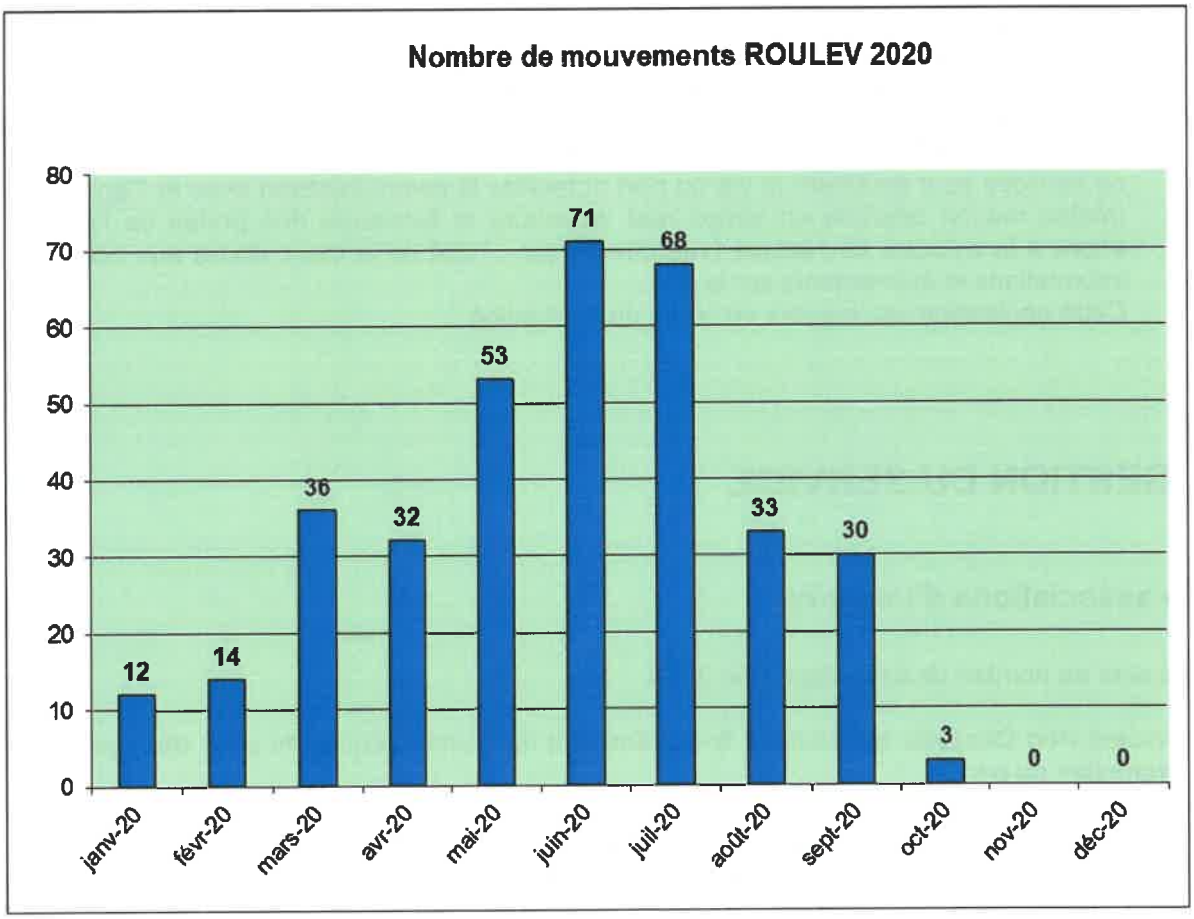

Valeur de carburant vendu :

- Port Deauville vend à la pompe du Gazole et du SP 95

Port Deauville a vendu au 30 septembre 2020 : 59 218 €

Nombre de locataires au 30 septembre 2020 :

- Nombre de bateaux : 206
- Nouveaux contrats : 60
- Résiliation de contrats : 32

Nombre de places amodiées : 273

Nombre de nuitées de bateaux visiteurs (au 30/09/2020) :

Mois	2016	2017	2018	2019	2020
janvier	0	0	0	0	0
février	0	2	0	1	1
mars	1	4	0	0	0
avril	9	11	48	6	0
mai	32	56	73	17	6
juin	121	173	74	117	29
juillet	464	338	505	427	314
août	379	304	255	321	242
septembre	44	47	51	51	50
octobre	17	11	7	0	
novembre					
décembre					
	1067	**946**	**1013**	**940**	**642**

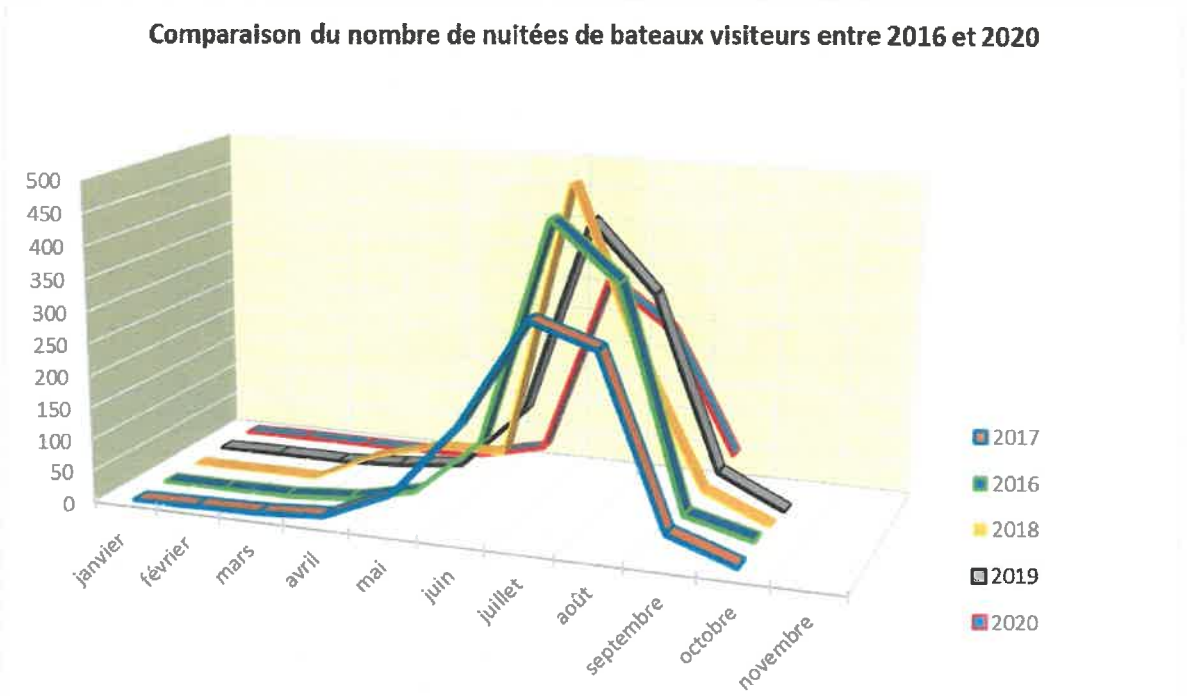

Chiffres d'affaires visiteurs TTC (au 30/09/2020) :

Mois	2016	2017	2018	2019	2020
JANVIER	0	0	0	0	0
FÉVRIER	0	30	0	8	16
MARS	8	134	0	0	0
AVRIL	288	295	955	440	0
MAI	1262	1551	1697	426	90,5
JUIN	3688	5805	2382	3172	663
JUILLET	18550	12877	16355	14984	10712
AOÛT	13177	10479	10464	9734	6799
SEPTEMBRE	946	1179	1160	1072	968,5
OCTOBRE	460	155	94	0	
NOVEMBRE					
DÉCEMBRE					
TOTAL	38379	32505	33107	29836	19249

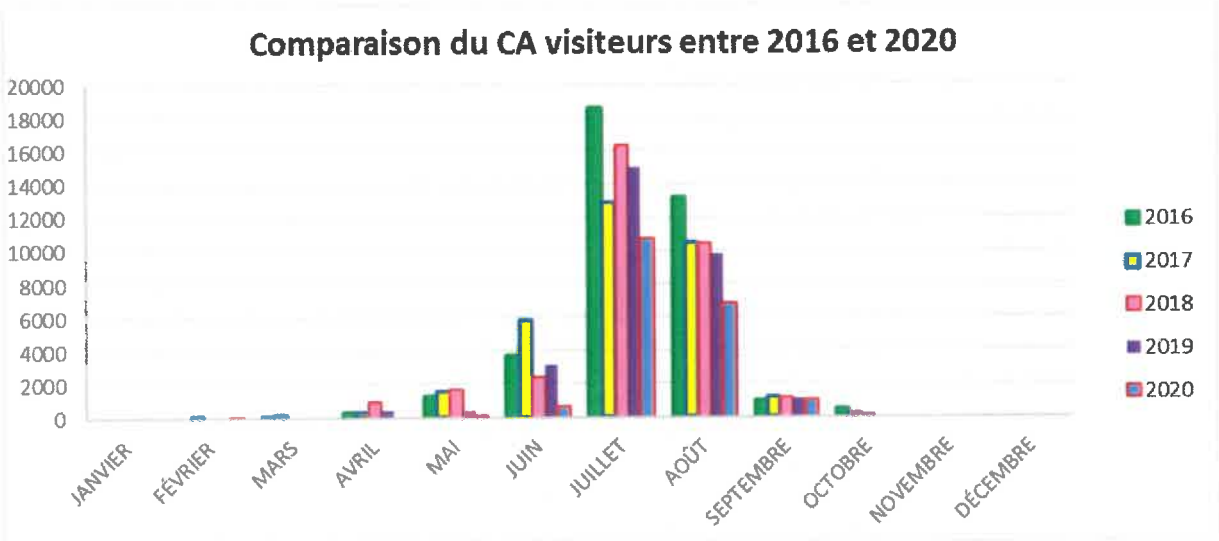

5 . Les résultats financiers

a . Propositions Tarifs 2021

			OCTOBRE A MARS			AVRIL-MAI-JUIN-SEPT			JUILLET-AOUT			
CODE	DIMENSIONS (*)		Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	ANNEE
C1	4.50	2.40	5	27	107	7	45	160	8	54	197	1254
C2	4.99	2.40	6	37	117	9	61	216	10	68	263	1492
C3	5.99	2.80	7	44	144	10	68	257	11	80	307	1679
C4	6.99	3.00	8	53	197	13	82	318	16	105	389	1980
C5	7.99	3.20	9	60	220	14	89	344	18	113	430	2549
C6	8.99	3.50	10	67	259	18	114	435	24	148	572	3089
C7	9.99	3.90	11	74	296	22	134	527	31	188	709	3558
C8	10.99	4.20	14	88	355	26	168	646	36	211	826	4165
C9	11.99	4.60	16	105	398	31	188	724	41	237	908	4699
CA	12.99	4.70	19	119	445	35	217	864	44	264	992	5375
CB	13.99	4.80	22	133	501	37	229	907	46	276	1105	5733
CC	14.99	5.20	23	139	547	41	241	954	49	295	1139	6297
CD	15.99	5.60	33	185	719	54	316	1247	68	406	1554	7245
CE	18.00	6.00	54	311	1227	67	399	1554	89	542	2080	9165

(*) Les dimensions du bateau sont celles du certificat de francisation
(**) Multicoques = 1,5 fois le tarif pour une longueur donnée

Aucune augmentation pour 2021

Proposition de Tarifs ROULEV et manutention au 1er janvier 2021

TARIFS ROULEV ET MANUTENTION 2021 (EN EUROS TTC)

GRUTAGE 02.31.88.35.77 / 06.67.19.21.88				STATIONNEMENT			
Tonnages	1 manœuvre	Chalutiers Pêcheurs (2 manœuvres)		Longueur	€ / jour	€ / mois	€ / Hors saison / mois (max 3 mois)
Jusqu'à 1 T	87	6 à 7 m	193	Longueur inférieure à 6 M :	3	88	54
1 à 2 T	111	7 à 8 m	284	Entre 6 et 8 M :	5	147	88
2 à 3 T	140	8 à 10 m	386	Entre 8 et 10 M :	11	298	179
3 à 5 T	160	10 à 12 m	466	Entre 10 et 12 M :	15	424	256
5 à 7,50 T	185			Entre 12 et 15 M :	19	503	303
7,50 à 10 T	220			15 M et plus :	33	712	428
10 à 12,50 T	270						
12,50 à 15 T	322						
15 à 18 T	393						
18 à 20 T	456						
20 à 30 T	537						

NB : Les deux premiers jours de stationnement sont gratuits.
Majoration de 20% pour les interventions effectuées les dimanche et jours fériés
Toute heure de ROULEV commencée est due

Sont compris dans ces tarifs la location du ber, les prises d'eau et d'électricité.

VISITE DE COQUE SUR SANGLES : 104 €

MAIN D'ŒUVRE (l'heure) : 39 €

Règlement des opérations à l'avance au bureau du capitaine du port.

b. CR prévisionnel d'exécution du budget 2020 et budget 2021

Le budget d'exécution pour l'année 2020 et le budget prévisionnel 2021 sont les suivants :

	Budget prévisionnel 2019 HT	Budget définitif 2019 HT	Budget prévisionnel 2020	Budget définitif 2020	Budget prévisionnel 2021
TOTAL PRODUITS	**1 303 000**	**1 293 912**	**1 308 000**	**1 235 445**	**1 240 000**
TOTAL PRESTATIONS	**585 000**	**565 283**	**580 000**	**529 097**	**520 000**
dont amarrage	460 000	455 512	458 000	420 960	420 000
dont ARN	90 000	81 916	92 000	92 144	80 000
dont visiteurs, sanitaires	35 000	27 855	30 000	15 993	20 000
TOTAL VENTES	**50 000**	**58 087**	**58 000**	**49 348**	**50 000**
Dont gasoil	50 000	58 087	58 000	49 348	50 000
AUTRES PRODUITS	**668 000**	**670 542**	**670 000**	**657 000**	**670 000**
Dont produits amodiations	668 000	670 542	670 000	657 000	670 000
TOTAL CHARGES	**1 286 000**	**1 276 062**	**1 293 000**	**1 246 684**	**1 268 000**
Achat de matières et fournitures (élec, eau ...)	**170 000**	**179 934**	**170 000**	**164 500**	**170 000**
Services extérieurs	**351 000**	**322 471**	**340 000**	**277 915**	**323 000**
dont location (taxe foncière/domaniale)	201 000	195 420	200 000	202 228	203 000
dont entretien et réparation	150 000	127 051	140 000	75 687	120 000
Autres services extérieurs	**155 000**	**144 744**	**155 000**	**99 499**	**110 000**
Dont personnel extérieur à l'entreprise	30 000	28 306	30 000	35 331	30 000
dont rémunérations d'intermédiaires et honoraires (compta, avocat, huissier...)	50 000	43 993	50 000	20 880	35 000
dont divers (assurance, commission, don, syndic, banque)	75 000	72 445	75 000	43 288	45 000
Charges de personnel	**380 000**	**406 108**	**400 000**	**476 986**	**440 000**
Autres charges de gestion courante	**50 000**	**42 805**	**48 000**	**47 784**	**45 000**
Consommable et carburant	50 000	42 805	48 000	47 784	45 000
Charges financières					
Charges exceptionnelles (roulev + transport + mise en œuvre...)					
Dotations aux amortissements et provisions	**180 000**	**180 000**	**180 000**	**180 000**	**180 000**
Résultat	**17 000**	**17 850**	**15 000**	**-11 239**	**-28 000***

** = sous réserve COVID/BREXIT*

Annexe 2

-

Le document relevant de la convention de DSP confiée à la commune de Deauville

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21140220100118	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus DEAUVILLE

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DEAUVILLE TROUVILLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PORT (2)

ANNEE 2019

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 26
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 28
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 29
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 34
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 35
A8.3 - Opérations liées aux cessions 36
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet
A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 37

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 323 494,82	G 567 285,50	G-A 243 790,68
	Section d'investissement	B 4 000,00	H 59 831,18	H-B 55 831,18
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 805 022,93 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 95 032,52 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 327 494,82	Q= G+H+I+J 1 527 172,13	=Q-P 1 199 677,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 15 540,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 15 540,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 323 494,82	= G+H+K 1 372 308,43	1 048 813,61
	Section d'investissement	= B+D+F 19 540,00	= H+J+L 154 863,70	135 323,70
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 343 034,82	= G+H+I+J+K+L 1 527 172,13	1 184 137,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 15 540,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 540,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 089 772,93	137 569,02	3 614,17	0,00	948 589,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 000,00	89 162,07	0,00	0,00	35 837,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 000,00	32 961,71	0,00	0,00	28 038,29
Total des dépenses de gestion courante		**1 275 772,93**	**259 692,80**	**3 614,17**	**0,00**	**1 012 465,96**
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	356,67	0,00	0,00	19 643,33
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 295 772,93**	**260 049,47**	**3 614,17**	**0,00**	**1 032 109,29**
023	*Virement à la section d'investissement (4)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*63 250,00*	*59 831,18*			*3 418,82*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***63 250,00***	***59 831,18***			***3 418,82***
TOTAL		**1 359 022,93**	**319 880,65**	**3 614,17**	**0,00**	**1 035 528,11**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	550 000,00	562 377,50	0,00	0,00	-12 377,50
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**550 000,00**	**562 377,50**	**0,00**	**0,00**	**-12 377,50**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	908,00	0,00	0,00	-908,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**550 000,00**	**563 285,50**	**0,00**	**0,00**	**-13 285,50**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*4 000,00*	4 000,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***4 000,00***	***4 000,00***			***0,00***
TOTAL		**554 000,00**	**567 285,50**	**0,00**	**0,00**	**-13 285,50**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**805 022,93**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	34 250,00	0,00	15 540,00	18 710,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	95 032,52	0,00	0,00	95 032,52
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**154 282,52**	**0,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**154 282,52**	**0,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*4 000,00*	*4 000,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***4 000,00***	***4 000,00***		***0,00***
TOTAL		**158 282,52**	**4 000,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*63 250,00*	*59 831,18*		*3 418,82*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***63 250,00***	***59 831,18***		***3 418,82***
TOTAL		**63 250,00**	**59 831,18**	**0,00**	**3 418,82**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		**95 032,52**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 183,19		141 183,19
012	Charges de personnel, frais assimilés	89 162,07		89 162,07
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 961,71		32 961,71
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	356,67	*0,00*	356,67
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	*59 831,18*	59 831,18
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**263 663,64**	***59 831,18***	**323 494,82**

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	323 494,82

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*4 000,00*	4 000,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**0,00**	***4 000,00***	**4 000,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	4 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	562 377,50		562 377,50
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	908,00	*4 000,00*	4 908,00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
	Recettes d'exploitation – Total	**563 285,50**	***4 000,00***	**567 285,50**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**805 022,93**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 372 308,43**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*59 831,18*	*59 831,18*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481			*0,00*	*0,00*
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	**0,00**	***59 831,18***	**59 831,18**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**95 032,52**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**154 863,70**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES — A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**1 089 772,93**	**137 569,02**	**3 614,17**	**0,00**	**948 589,74**
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	428,00	0,00	0,00	-428,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	65 000,00	66 617,60	3 614,17	0,00	-5 231,77
6063	Fournitures entretien et petit équipt	10 000,00	8 340,72	0,00	0,00	1 659,28
6064	Fournitures administratives	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
611	Sous-traitance générale	400,00	274,02	0,00	0,00	125,98
6135	Locations mobilières	1 200,00	1 139,60	0,00	0,00	60,40
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	936 372,93	348,00	0,00	0,00	936 024,93
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	377,65	0,00	0,00	1 122,35
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	23 102,36	0,00	0,00	6 897,64
6161	Multirisques	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
618	Divers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6226	Honoraires	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	280,00	0,00	0,00	220,00
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	3 456,19	0,00	0,00	1 043,81
627	Services bancaires et assimilés	300,00	215,88	0,00	0,00	84,12
63512	Taxes foncières	34 000,00	32 989,00	0,00	0,00	1 011,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**125 000,00**	**89 162,07**	**0,00**	**0,00**	**35 837,93**
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	125 000,00	89 162,07	0,00	0,00	35 837,93
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**61 000,00**	**32 961,71**	**0,00**	**0,00**	**28 038,29**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	30 000,00	29 684,30	0,00	0,00	315,70
6541	Créances admises en non-valeur	21 000,00	3 277,41	0,00	0,00	17 722,59
658	Charges diverses de gestion courante	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**1 275 772,93**	**259 692,80**	**3 614,17**	**0,00**	**1 012 465,96**
66	**Charges financières (b) (5)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**20 000,00**	**356,67**	**0,00**	**0,00**	**19 643,33**
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00	356,67	0,00	0,00	19 643,33
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**0,00**	**0,00**			**0,00**
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**0,00**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**1 295 772,93**	**260 049,47**	**3 614,17**	**0,00**	**1 032 109,29**
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***63 250,00***	***59 831,18***			***3 418,82***
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*63 250,00*	*59 831,18*			*3 418,82*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***63 250,00***	***59 831,18***			***3 418,82***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***63 250,00***	***59 831,18***			***3 418,82***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 359 022,93**	**319 880,65**	**3 614,17**	**0,00**	**1 035 528,11**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisionssemi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040.*
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES — A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	*550 000,00*	*562 377,50*	*0,00*	*0,00*	*-12 377,50*
706	Prestations de services	*550 000,00*	*562 377,50*	*0,00*	*0,00*	*-12 377,50*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	**Subventions d'exploitation**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		550 000,00	562 377,50	0,00	0,00	-12 377,50
76	**Produits financiers (b)**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	0,00	908,00	0,00	0,00	-908,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	861,00	0,00	0,00	-861,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	47,00	0,00	0,00	-47,00
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		550 000,00	563 285,50	0,00	0,00	-13 285,50
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	*4 000,00*	*4 000,00*			*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*4 000,00*	*4 000,00*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	*0,00*	*0,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*4 000,00*	*4 000,00*			*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		554 000,00	567 285,50	0,00	0,00	-13 285,50
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		805 022,93				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**25 000,00**	**0,00**	**0,00**	**25 000,00**
2031	Frais d'études	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**34 250,00**	**0,00**	**15 540,00**	**18 710,00**
2181	Installat° générales, agencements	34 250,00	0,00	15 540,00	18 710,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**95 032,52**	**0,00**	**0,00**	**95 032,52**
2318	Autres immo. corporelles en cours	95 032,52	0,00	0,00	95 032,52
	Total des dépenses d'équipement	**154 282,52**	**0,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**154 282,52**	**0,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***4 000,00***	***4 000,00***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***4 000,00***	***4 000,00***		***0,00***
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*4 000,00*	*4 000,00*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***4 000,00***	***4 000,00***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**158 282,52**	**4 000,00**	**15 540,00**	**138 742,52**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF — III

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES — B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)*	*63 250,00*	*59 831,18*		*3 418,82*
28031	*Frais d'études*	*4 500,00*	*3 212,00*		*1 288,00*
28154	*Matériel industriel*	*50 000,00*	*48 319,18*		*1 680,82*
28181	*Installations générales, agencements*	*8 000,00*	*7 572,00*		*428,00*
28188	*Autres*	*750,00*	*728,00*		*22,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		*63 250,00*	*59 831,18*		*3 418,82*
041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*63 250,00*	*59 831,18*		*3 418,82*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		63 250,00	59 831,18	0,00	3 418,82
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		95 032,52			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**0,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**0,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	0,00	**0,00**
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure / Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
												Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.8

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	2017-10-16

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 Frais d'étude (non suivis de réalisation)	5	16/10/2017
L	2032 Frais de recherche et de développement (non suivis de réalisation)	5	16/10/2017
L	2033 Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5	16/10/2017
L	2051 Concessions et droits similaires : logiciels droit annuel (Saas)	5	16/10/2017
L	2051 Concessions et droits similaires : logiciels de bureautique	5	16/10/2017
L	2051 Concessions et droits similaires : applications informatiques logiciels métiers	10	16/10/2017
L	2051 Autres concessions et droits similaires	5	16/10/2017
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10	16/10/2017
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	10	16/10/2017
L	2151 Installations complexes spécialisés	15	16/10/2017
L	2153 Installation à caractère spécifique	15	16/10/2017
L	2154 Matériel industriel supérieur à 30 000 €	15	16/10/2017
L	2154 Matériel industriel compris ente 15 000 € et 30 000 €	10	16/10/2017
L	2154 Matériel industriel inférieur à 15 000 €	5	16/10/2017
L	2155 Outillage industriel supérieur à 30 000 €	15	16/10/2017
L	2155 Outillage industriel compris entre 15 000 € et 30 000 €	10	16/10/2017
L	2155 Outillage industriel inférieur à 15 000 €	5	16/10/2017
L	2157 Agencements, aménagts du matériel et outillage industriel supérieur à 30 000 €	15	16/10/2017
L	2157 Agencements aménagts du matériel outillage industriel compris entre 15 000 € et 30 000 €	10	16/10/2017
L	2157 Agencements et aménagements du matériel et outillage industriel inférieur à 15 000 €	5	16/10/2017
L	2181 Installations générales agencts aménagts divers supérieur à 30 000 €	15	16/10/2017
L	2181 Installations générales, agencts et aménagts divers compris entre 15 000 € et 30 000 €	10	16/10/2017
L	2181 Installations générales, agencts et aménagts divers inférieur à 15 000 €	5	16/10/2017
L	2182 Matériel de transport : véhicules légers neufs	8	16/10/2017
L	2182 Matériel de transport : véhicules légers d'occasion	4	16/10/2017
L	2182 Matériels de transport technique : camions, véhicules industriels, ...	10	16/10/2017
L	2183 Matériel de bureau et informatique	5	16/10/2017
L	2184 Mobilier	10	16/10/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles supérieur à 30 000 €	15	16/10/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles compris entre 15 000 € et 30 000 €	10	16/10/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles inférieur à 15 000 €	5	16/10/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**4 000,00**	**I 4 000,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**4 000,00**	**4 000,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*		
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*4 000,00*	*4 000,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**4 000,00**	**15 540,00**	**0,00**	**19 540,00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**63 250,00**	**III**	**59 831,18**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**		**0,00**
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**63 250,00**		**59 831,18**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*4 500,00*		*3 212,00*
28154	*Matériel industriel*	*50 000,00*		*48 319,18*
28181	*Installations générales, agencements*	*8 000,00*		*7 572,00*
28188	*Autres*	*750,00*		*728,00*
29...	*Dépréciation des immobilisations*			
39...	*Dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à répartir plusieurs exercices*			
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**59 831,18**	**0,00**	**95 032,52**	**0,00**	**154 863,70**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	**19 540,00**
Ressources propres disponibles	IV	**154 863,70**
Solde	V = IV – II (3)	**135 323,70**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
18/10/2019	AFFICHEUR EXTERIEUR	0,00	0,00	5
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
VOTES :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 03/07/2020

Présenté par (1) Le Maire,
A Deauville le 10/07/2020
(1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil municipal
A Deauville, le 10/07/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Anne MARGERIE	
Arnaud HADIDA	
Catherine PERCHEY	
Christèle CERISIER-PHILIPPE	
Céline MALLET	
David EZVAN	
Eric COUDERT	
Florence GALERANT	
Françoise HOM	
Guillaume CAPARD	
Jean-Edouard MAZERY	
Jean-Guillaume D'ORNANO	
Jean-Marie HEURTAUX	
Johan ABOUT	
Johanna LEBAILLY	
Josiane MAXEL	
Lydie BERTHELOT	
Léa MABIRE-AMER	
Marie-Christine COURBET	
Mickaël FLAHAUT	
Pascal LEBLANC	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Patricia DESVAUX	
Philippe AUGIER	
Philippe BEHUET	
Philippe VALENSI	
Rosette FABRY	
Véronique BOURNÉ	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil municipal.

REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE

Port Municipal

DEAUVILLE

01 décembre 2020

14h00

Activités

Activités

- Nombre de bateaux admis à l'année : 309
  (sur 340 places)
- Nombre de bateaux visiteurs : 204
- Nombre de grutages : 243

- Répartition par gabarit de bateaux admis à l'année :

• < 6 m	: 27
• > 6 m < 10	: 193
• > 10 m < 12 m	: 64
• > 12 m	: 25

Activités

- Répartition par gabarit de bateaux visiteurs :
  - < 10 m : 83
  - > 10 m : 121

Activités

- Nombre de bateaux annuels : 204

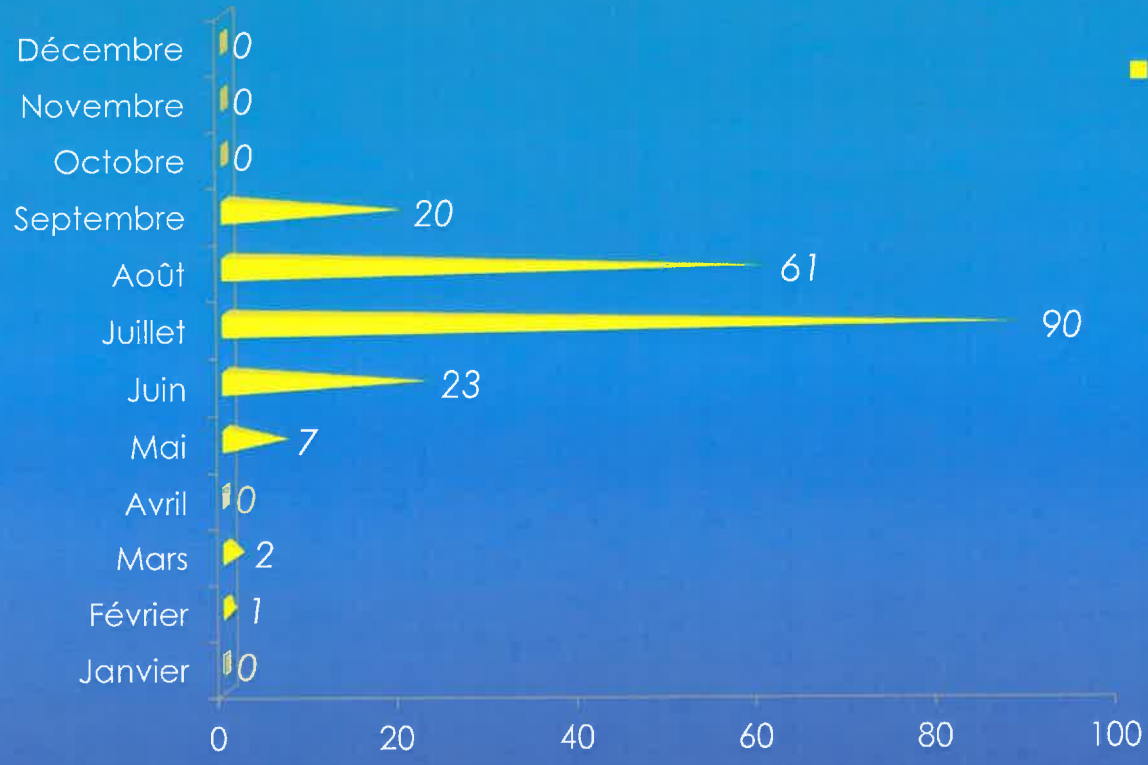

Activités

- Durée de séjour : 561 nuits

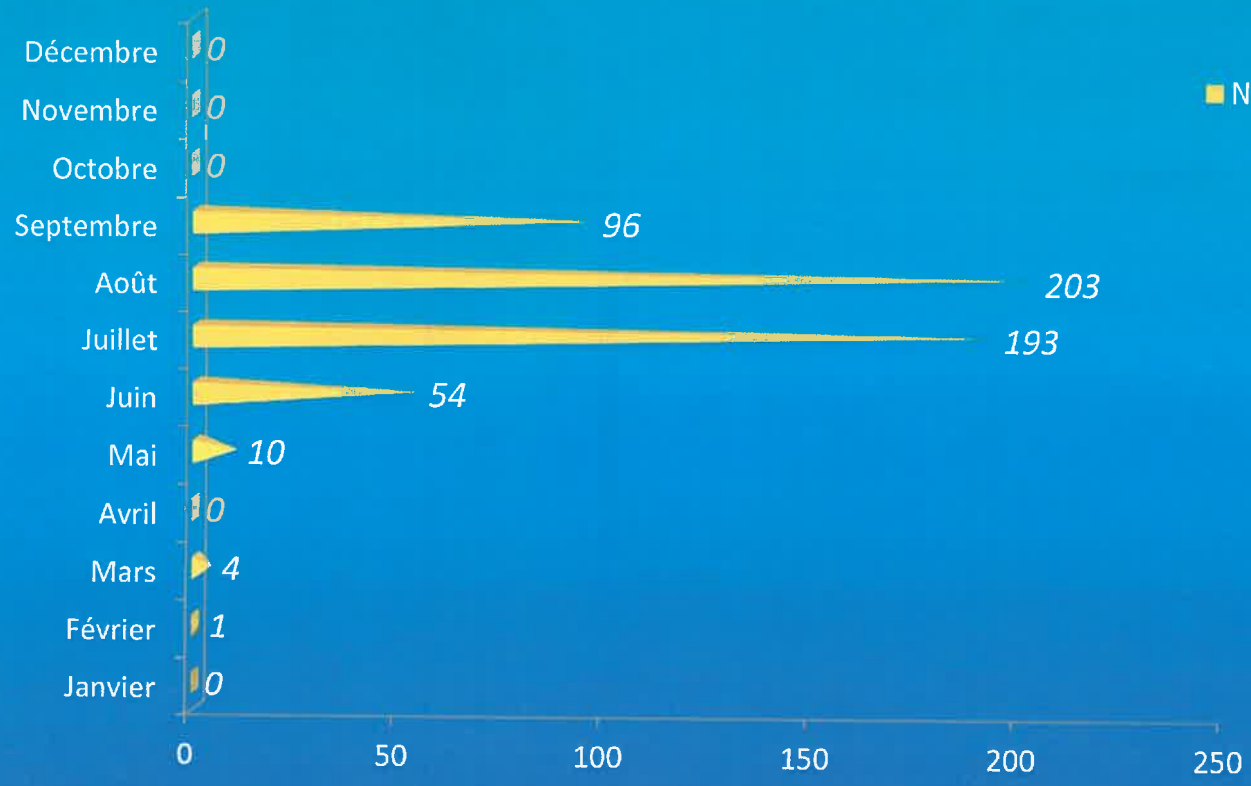

Origine des bateaux visiteurs

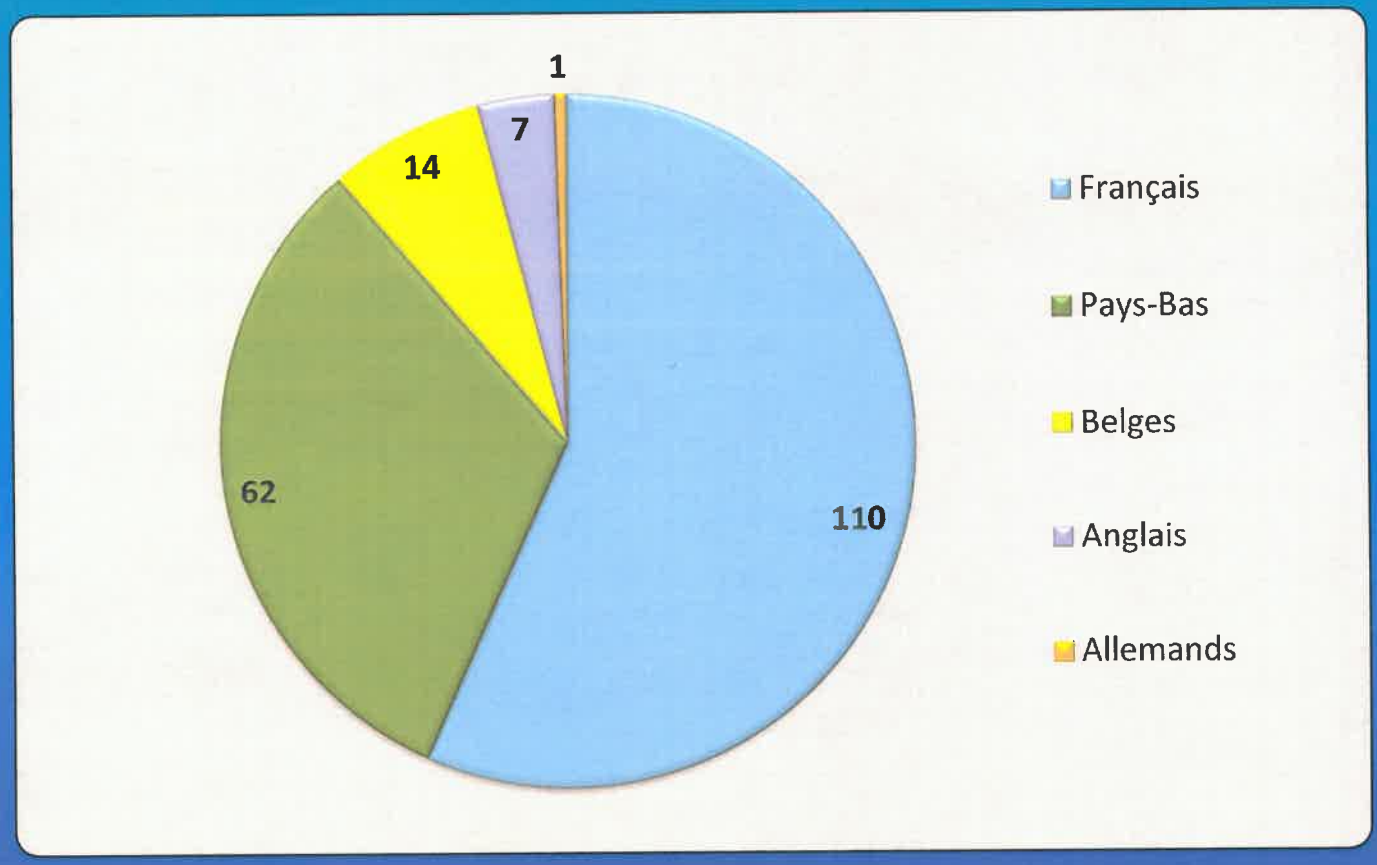

Activités

Comparaison du nombre de visiteurs entre 2018, 2019 et 2020

Visiteurs 2018

Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2	1	1	8	36	32	98	87	19			
						Total (de janv à sept)	265				

Visiteurs 2019

Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0	0	4	16	11	39	97	51	18			
						Total (de janv à sept)	236				

Visiteurs 2020

Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
0	1	2	0	7	23	90	61	20			
						Total (de janv à sept)	204				

Activités

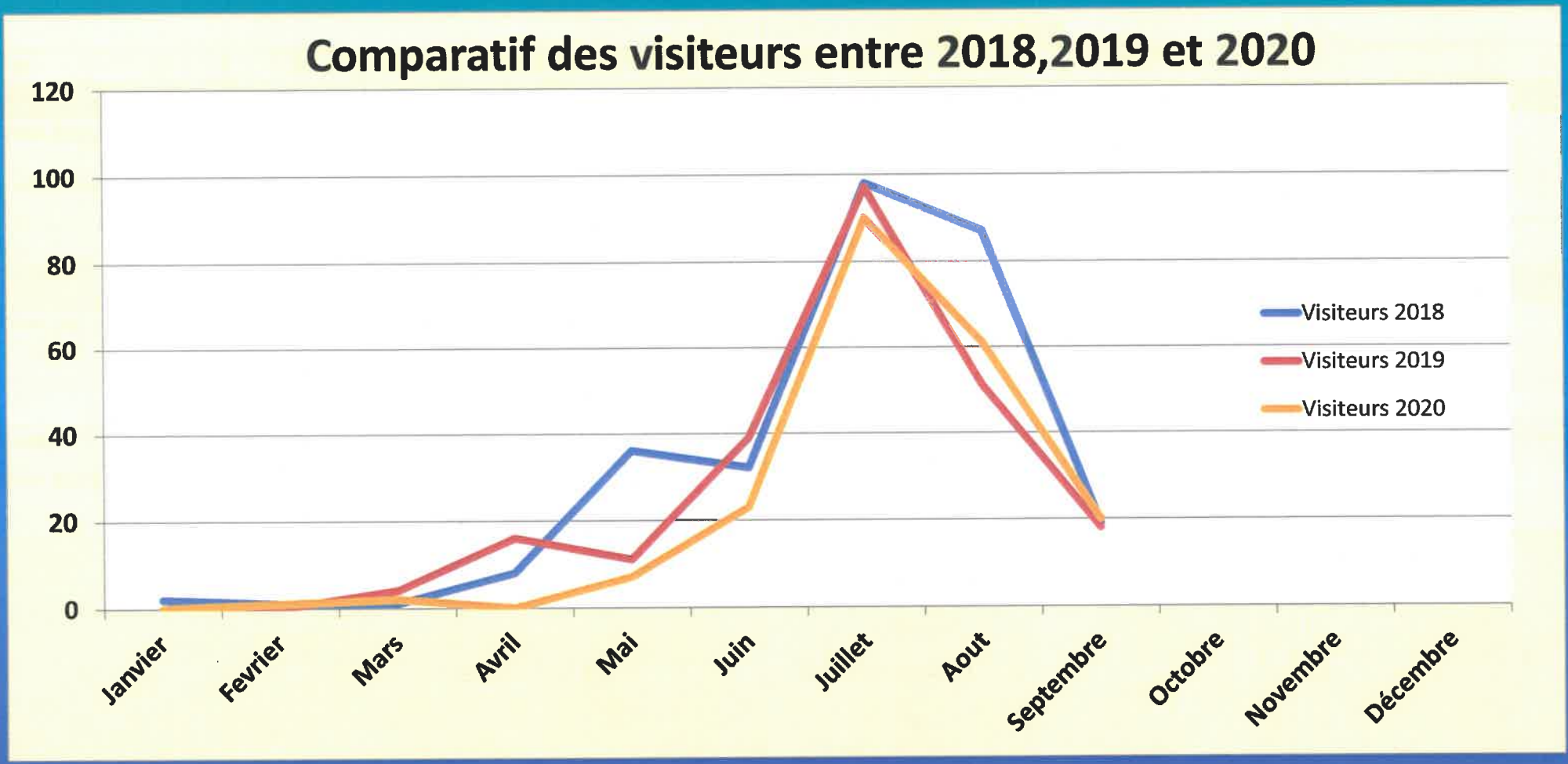
Comparatif des visiteurs entre 2018,2019 et 2020
120
100
80
60
40
20
0
Janvier
Fevrier
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Aout
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Visiteurs 2018
Visiteurs 2019
Visiteurs 2020

Activités

- Nombre de grutages sur l'année 2020 (Levage, Mise à l'eau, Matage, Démâtage) :
  - 243 mouvements du 01 janvier au 15 octobre 2020.

- Inclus le DYC, Région Normandie :
  - J80 : 24 grutages,
  - Zodiac : 11 grutages,
  - Dragon : 33 grutages,
  - Dragon : 7 mouvements de moteurs,
  - Dragon : 8 matages et démâtages,

Activités

- Bateaux accueillis pour des régates :

111

Le budget réalisé au 15 octobre 2020

Le budget réalisé au
15 octobre 2020

Dépenses d'exploitation :

011 – Charges générales	.....	**95 968**
012 – Personnel (1)	.....	
68 – Amortissement	.....	**53 039**
65 – Charges gestion courante	.....	**27 995**
67 – Charges exceptionnelles	.....	**0**
Total	.....	**177 002**

(1) Ecriture de remboursement des dépenses du personnel, comptabilisé en fin d'année 2020

Le budget réalisé au
15 octobre 2020

Recettes d'exploitation :

70 – Prestations	.....	**561 963**
77 – Produits exceptionnels (amortissement subvention d'investissement pour les pontons)	.....	**5 014**
Total	.....	**566 977**

Le budget réalisé au
15 octobre 2020

Dépenses d'investissement :

- Immobilisations incorporelles

(Insertion publicité marché de maîtrise d'œuvre étude aire de carénage) **90**

– Immobilisations corporelles **20 462**
(Afficheurs extérieurs)portillons passerelles

– Amortissement subvention d'investissement **4 000**
(pour les pontons)

Total 24 552

Le budget réalisé au
15 octobre 2020

- Recettes d'investissement :

  – Amortissement **53 039**

Budget prévisionnel 2021

Budget prévisionnel 2021

Dépenses d'exploitation :

011 – Charges générales	.....	**298 250**
012 – Personnel	.....	**125 000**
68 – Dotations aux amortissements	.....	**58 750**
65 – Charges gestion courante	.....	**62 000**
67 – Charges exceptionnelles	.....	**20 000**
Total	.....	**564 000**

Budget prévisionnel 2021

- Recettes d'exploitation :

70 – Prestations et locations	**560 000**
042 – Amortissement, subvention d'investissement...	**4 000**
Total	**564 000**

Budget prévisionnel 2021

- Dépenses d'investissement :

– investissements divers	**54 750**
– Amortissement subvention	**4 000**
Total	**58 750**

Budget prévisionnel 2021

- Recettes d'investissement :

  28 – Amortissement **58 750**

Tarifs 2021

- **Propositions d'augmentation des tarifs de 3%**

Proposition +3%

Tarifs 2021

VILLE DE DEAUVILLE

TARIFS 2021 - AUGMENTATION DE 5%

PORT DE PLAISANCE

Bureau du Port : 02.31.98.50.40
E-mail portdeplaisance@deauville.fr
Mairie : 02.31.14.02.02
Fax : 02.31.87.30.62

TAXE D'AMARRAGE - HARBOUR DUES

TOUTES TAXES COMPRISES - T. V. A. 20 % INCLUSE

Longueur HT Lenght OA	Largeur HT Width	Cat.	Année TARIF FORFAITAIRE POUR BATEAUX ADMIS A L'ANNEE du 01/01/2020 au 31/12/2020	+ 3%	Année TARIF FORFAITAIRE POUR BATEAUX ADMIS A L'ANNEE du 01/01/2021 au 31/12/2021	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Avril, Mai, Juin Septembre	+ 3%	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Avril, Mai, Juin Septembre	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Juillet Août	+ 3%	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Juillet Août	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Jan. Fév. Mars Oct. Nov. Déc.	+ 3 %	Mois - Month Semaine - Week Jour - Day Jan. Fév. Mars Oct. Nov. Déc.	Hivernage avec Contrat TARIF FORFAITAIRE du 01/10/2020 au 31/03/2021	+ 3%	Hivernage avec Contrat TARIF FORFAITAIRE du 01/10/2021 au 31/03/2022
Jusqu'à 5 m 00 up to 16' 5"	2 m 00 maxi 6' 7"	A	890	27	917	197 60 11	6 2 0	193 62 11	202 68 13	6 2 0	208 70 13	101 34 7	3 1 0	104 36 8	408	12	420
de 5 m 01 à 6 m 00 16' 6" - 19' 9"	2 m 30 7' 7"	B	1107	33	1 140	231 77 16	7 2 0	238 79 16	251 83 17	8 2 1	259 85 18	125 42 8	4 1 0	129 40 9	508	15	523
de 6 m 01 à 7 m 00 19' 10" - 23'	2 m 40 8' 7"	C	1334	40	1 374	279 94 19	8 3 1	287 97 20	303 100 20	9 3 1	312 103 21	150 51 9	5 2 0	155 53 10	613	18	631
de 7 m 01 à 8 m 00 23' 1" - 26' 3"	2 m 80 9' 2"	D	1571	47	1 618	330 110 22	10 3 1	340 113 23	356 116 23	11 3 1	367 119 24	179 59 13	5 2 0	184 61 13	723	22	745
de 8 m 01 à 9 m 00 26' 4" - 29' 6"	3 m 10 10' 3"	E	1817	55	1 872	382 127 24	11 4 1	393 131 25	407 136 27	12 4 1	419 140 28	206 69 13	6 2 0	212 71 13	833	25	858
de 9 m 01 à 10 m 00 29' 7" - 32' 10"	3 m 40 11' 2"	F	2251	68	2 319	434 145 28	13 4 1	447 149 29	470 157 31	14 5 1	484 162 32	236 78 16	7 2 0	243 80 16	1 036	31	1 067
de 10 m 01 à 11 m 00 32' 11" - 36' 1"	3 m 70 12' 2"	G	2542	76	2 618	489 165 31	15 5 1	504 170 32	500 178 34	15 5 1	515 183 35	265 88 17	8 3 1	273 91 17	1 167	35	1 202
de 11 m 01 à 12 m 00 36' 22" - 39' 4"	4 m 00 13' 1"	H	2840	85	2 925	547 181 38	16 5 1	563 186 39	591 197 40	18 6 1	609 203 41	296 99 20	9 3 1	305 102 20	1 305	39	1 344

Proposition +3%

Tarifs 2021

de 12 m 01 à 13 m 00 39' 5" - 42' 6"	4 m 30 14' 1"	I	3149	94	3 243	620 203 61	19 6 1	639 209 62	657 219 66	20 7 1	677 226 65	326 109 32	10 3 1	338 112 33	1 446	43	1 489
de 13 m 01 à 14 m 00 42' 9" - 45' 11"	4 m 60 15' 1"	J	3629	109	3 738	668 217 65	20 7 1	688 224 66	723 241 69	22 7 1	745 248 69	361 124 33	11 4 1	372 128 34	1 644	50	1 714
de 14 m 01 à 15 m 00 46' - 49' 2"	4 m 70 15' 5"	K	3974	119	4 093	733 245 67	22 7 1	755 252 69	792 263 72	24 8 2	816 271 74	397 132 37	12 4 1	409 136 38	1 821	55	1 877
de 15 m 01 à 16 m 00 49' 3" - 52' 6"	4 m 90 16' 1"	L	4533	136	4 669	799 268 73	24 8 2	823 276 75	864 287 78	26 9 2	890 296 80	431 144 38	13 4 1	444 148 39	2 081	62	2 143
de 16 m 01 à 17 m 00 52' 7" - 55' 10"	5 m 30 17' 5"	M	4921	148	5 069	865 288 78	26 9 2	891 297 80	935 311 82	28 9 2	963 320 84	468 157 42	14 5 1	482 162 43	2 256	68	2 324
de 17 m 01 à 18 m 00 55' 11" - 59' 1"	5 m 70 18' 5"	N	5619	169	5 788	936 312 84	28 9 2	964 321 86	1 011 336 88	30 10 2	1 041 346 90	506 168 44	15 5 1	521 173 45			
de 18 m 01 à 19 m 00 59' 2" - 62' 4"	6 m 10 20'	O	400e par mètre linéaire supplémentaire	12	412e par mètre linéaire supplémentaire	1 008 336 88	30 10 2	1 038 346 90	1 089 363 93	33 11 2	1 122 374 95	544 181 47	16 5 1	560 186 48			
de 19 m 01 à 21 m 00 62' 5" - 68' 11"	6 m 50 21' 5"	P				1 167 386 98	35 12 2	1 202 398 100	1 225 417 93	37 13 2	1 262 430 95	625 208 42	19 6 1	644 214 43			
de 21 m 01 à 23 m 00 69' - 75' 6"	6 m 90 22' 5"	Q				1 315 437 89	39 13 3	1 354 450 92	1 420 474 95	43 14 3	1 463 488 98	711 237 47	21 7 1	732 244 48			

Les bateaux dont la largeur excède la valeur maximum indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent seront tarifés selon la catégorie correspondant à la largeur réelle.

MULTICOQUES : 2,5 fois le tarif d'un bateau de même longueur

STATIONNEMENT SUR LE TERRE-PLEIN

Pour les bateaux non admis à séjourner à l'année, le stationnement sur terre plein, est de 50% du tarif mensuel ci-dessus (2 mois maximum).

Pour les bateaux admis à séjourner à l'année, le stationnement sur terre plein est gratuit du 1er OCTOBRE au 31 MARS.
En dehors de cette période, le stationnement sera gratuit le 1er mois, puis à 50% du tarif mensuel ci-dessus (2 mois maximum).

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du , enregistrée en sous-préfecture le

TARIFICATION DES SERVICES DU PORT POUR L'ANNEE 2021 - AUGMENTATION DE 3%

Toutes Taxes Comprises – T.V.A. 20% incluse

Tarifs 2021

Proposition +3%

	2020	2021	2020	2021
GRUTAGES	Bateaux admis à séjourner à l'année ou en hivernage	Bateaux admis à séjourner à l'année ou en hivernage	Bateaux non admis à séjourner à l'année	Bateaux non admis à séjourner à l'année
(Sortie ou mise à l'eau)				
Bateaux de 0 à 2 tonnes	65 €	67 €	96 €	99 €
Bateaux de 2 à 4 tonnes	96 €	99 €	125 €	129 €
Bateaux de 4 à 8 tonnes	125 €	129 €	159 €	164 €
MATAGE ou DEMATAGE	54 €	56 €	67 €	69 €
Mise sur bers de stockage privés et fixes	54 €	56 €	67 €	69 €
			J.80 :	
Quillards de sport DRAGON, J80 :	1 296 €	1 335 €	1 121,00 €	1 155 €

LOCATION DE BERS ROULANTS :		
Moins de 4 tonnes – par jour	25 €	26 €
Plus de 4 tonnes – par jour	30 €	30 €
REMORQUAGE SUR PLAN D'EAU :		
Forfait tous bateaux :	72 €	74 €
CARTE D'ACCES SANITAIRE		
Comprise dans le montant		
de la taxe d'amarrage pour les abonnés :		
Carte supplémentaire	24 €	25 €
Douche	2 €	2 €
ACCES SANITAIRES		
○ Plaisanciers annuels	Gratuit	Gratuit
○ Visiteurs		

Actions & travaux 2020

Actions & travaux 2020

- **Mise en place des portillons :**

De nombreuses dégradations ont été constatées (portails vrillés et serrures hors service).

Actions & travaux 2020

- **Changement des lattes en bois sur les pontons**

Actions & travaux 2020

- **Lancement maitrise d'œuvre pour l'aire de carénage du Port,**
- **Réparation des bornes,**
- **Livraison des nouveau locaux**

Travaux envisagés en 2021

Travaux envisagés en 2021

- **Réflexion sur la dénomination des pontons,**
- **Réflexion conjointe entre le Département, le Port Deauville et la Ville sur le dragage commun,**
- **Etude de l'aire de carénage.**

Avez-vous des questions ?

Port Municipal
DEAUVILLE
01 décembre 2020

Annexe 3

-

Le projet de plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires

Calvados
LE DÉPARTEMENT

PORT DEPARTEMENTAL
DE TROUVILLE-DEAUVILLE

PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Approuvé par un arrêté du Président du conseil départemental du Calvados en date du

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT
Direction des ports - Adresse postale : BP 20520 - 14035 CAEN CEDEX 1
1, place Gambetta - CAEN
Tel : 02 31 57 15 52 - Fax : 02 31 57 14 35

SOMMAIRE

I - GENERALITES 3
I.1 - OBJET DU PLAN 3
I.2 - RESUME DE LA LEGISLATION APPLICABLE 3

II - EVALUATION DES BESOINS 4
II.1 - PRESENTATION DU PORT 4
II.2 - DECHETS D'EXPLOITATION PRODUITS PAR LES NAVIRES FREQUENTANT HABITUELLEMENT LE PORT 5
II.2.1 - DECHETS SOLIDES 5
II.2.2 - DECHETS LIQUIDES 5

III - TYPE ET CAPACITE DES INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS D'EXPLOITATION PORTUAIRE 6
III.1 - PORT DE PECHE DE TROUVILLE-SUR-MER 6
III.1.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION 6
III.1.2 - EVOLUTIONS PREVUES 6
III.2 - PORT DE PECHE DE DEAUVILLE 6
III.2.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION 6
III.2.2 - EVOLUTIONS PREVUES ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
III.3 - PORT DE PLAISANCE - COMMUNE DE DEAUVILLE 7
III.3.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION 7
III.3.2 - EVOLUTIONS PREVUES 7
III.4 - PORT DE PLAISANCE - SOCIETE PORT DEAUVILLE 7
III.4.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION 7
III.4.2 - EVOLUTIONS PREVUES ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

IV - PROCEDURES DE RECEPTION ET DE COLLECTE DES DECHETS D'EXPLOITATION PORTUAIRE 8
IV.1 - PORT DE PECHE DE TROUVILLE-SUR-MER 8
IV.2 - PORT DE PECHE DE DEAUVILLE 8
IV.3 - PORT DE PLAISANCE - COMMUNE DE DEAUVILLE 8
IV.4 - PORT DE PLAISANCE - SOCIETE PORT DEAUVILLE 8

V - DISPOSITIONS REPRESSIVES 9
V.1 - CONSTATATION DES INFRACTIONS 9
V.2 - SANCTIONS ENCOURUES 9
V.3 - CONTRAVENTION DE GRANDE VOIRIE 9

VI - TARIFICATION 9
VI.1 - PORT DE PECHE 9
VI.2 - PORT DE PLAISANCE 9
VI.3 - PRESTATIONS SPECIFIQUES 9

VII - PROCEDURE DE SIGNALEMENT DES INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LES INSTALLATIONS DE RECEPTION 10

VIII - PROCEDURES DE CONSULTATION PERMANENTE 10

IX - COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI 10
IX.1 - PORT DE PECHE 10
IX.2 - PORT DE PLAISANCE 10

X - ANNEXES 11

I - GENERALITES

I.1 - OBJET DU PLAN

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance aux bureaux du port.

I.2 - RESUME DE LA LEGISLATION APPLICABLE

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil européen le 27 novembre 2000. Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique européenne en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2000/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des transports, à l'exception de deux (*2*) arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (*plaisance, pêche, commerce*) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet de :

- permettre à l'ensemble des usagers portuaires de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitation et les résidus de cargaison de leurs navires,
- imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception,
- organiser et planifier la réception des déchets et des résidus de cargaison,
- rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et des résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à quarante mille euros (*40 000 €*),
- mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe « pollueur-payeur ».

L'attention des usagers portuaires est attirée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et des résidus de cargaison produits par leurs navires.

II - EVALUATION DES BESOINS

II.1 - PRESENTATION DU PORT

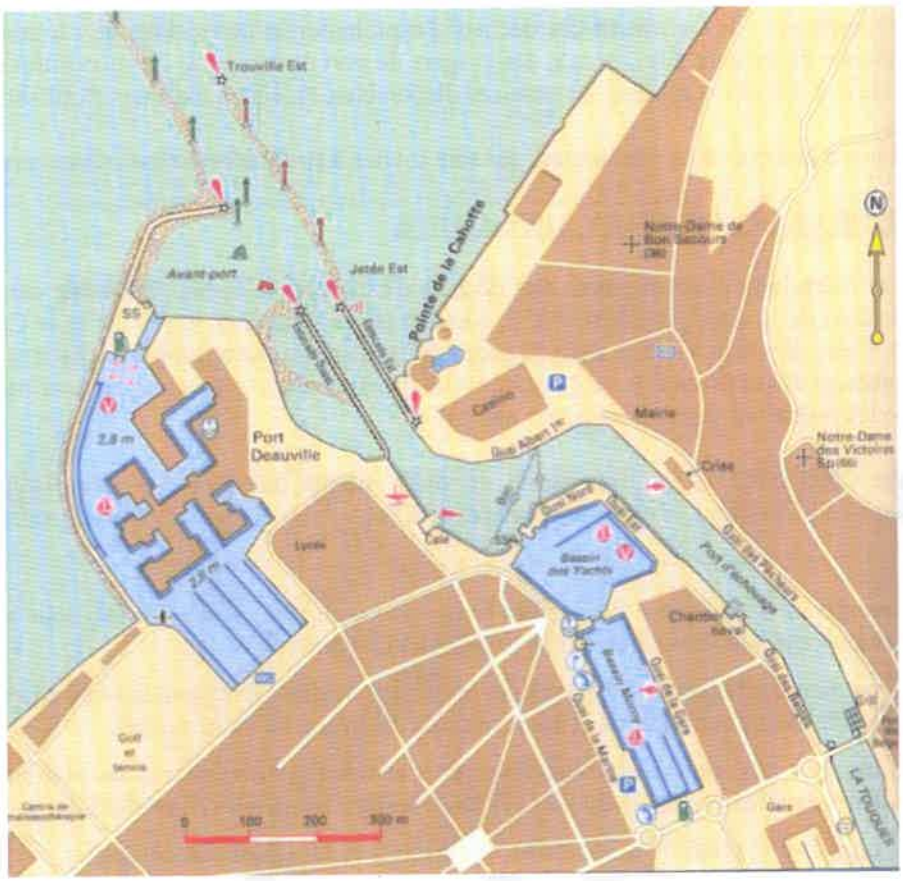

Le port de Trouville-Deauville est un port départemental de pêche et de plaisance :

- un port de pêche sur la Touques, avec une partie située sur la commune de Trouville-sur-Mer et une autre partie sur la commune de Deauville,
- un port de plaisance géré par la commune de Deauville,
- un port de plaisance exploité par la société Port Deauville.

Activité	Gestionnaire	Nombre de bateaux
Pêche (*quai des pêcheurs*) Trouville-sur-Mer	Département du Calvados Commune de Trouville-sur-Mer	27
Pêche (*bassin des yachts*) Deauville	Département du Calvados	10
Plaisance (*bassins des yachts et Morny*) Deauville	Commune de Deauville (*délégataire*)	300 + 60 visiteurs
Plaisance Deauville	Société Port Deauville (*délégataire*)	700 + 100 visiteurs 4 chalutiers

II.2 - DECHETS D'EXPLOITATION PRODUITS PAR LES NAVIRES FREQUENTANT HABITUELLEMENT LE PORT

Les bateaux fréquentant habituellement le port ne génèrent pas de résidus de cargaison. Nous ne traiterons donc que des déchets d'exploitation de ces navires.

II.2.1 - DECHETS SOLIDES

- **Déchets ménagers (*OM*)**

Ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne du navire : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers… Ils sont stockés à bord en sacs-poubelles.

- **Déchets banals (*DB*)**

Ce sont des déchets non dangereux, mais de taille assez importante, qui ne peuvent pas être collectés avec les déchets ménagers. Ce peut être des déchets professionnels de la pêche tels que :

- des filets,
- du cordage,
- des casiers,
- des flotteurs,
- du bois,
- de la ferraille.

- **Déchets dangereux (*DD*)**

Ce sont des déchets liés principalement à l'entretien du navire à savoir, notamment :

- des bidons souillés (*huile, peintures, solvants*...),
- des chiffons souillés,
- des filtres (*à huile, gasoil*...),
- des batteries,
- des piles,
- des aérosols.

II.2.2 - DECHETS LIQUIDES

- **Huiles usagées**

Ce sont les huiles provenant des opérations de vidange des moteurs. Ce sont des déchets dangereux.

- **Huiles hydrauliques**

Ce sont les huiles provenant des opérations de vidange des installations hydrauliques embarquées. Ce sont des déchets dangereux.

- **Eaux de fond de cale**

Ce sont les eaux que l'on trouve au fond des bateaux. Elles peuvent être chargées en hydrocarbures, suite à un entretien du moteur par exemple.

- **Eaux grises ou noires**

Ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches (*eaux grises*) ou des sanitaires (*eaux noires*).

PROJET

III - TYPE ET CAPACITE DES INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS D'EXPLOITATION PORTUAIRE

III.1 - PORT DE PECHE DE TROUVILLE-SUR-MER

III.1.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION

Les installations de réception portuaires des déchets d'exploitation figurent sur le plan ci-joint (*annexe 1*). Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

OM	DB/DD	Huiles usagées	Eaux grises / Eaux noires
3 conteneurs fermés d'une contenance de 770 litres sont installé tout le long du boulevard Fermand Moureaux	Aucun équipement	1 Collecteur huile 1000L Quai de la Cahotte	1 Station de pompage Quai de la Cahotte

III.1.2 - EVOLUTIONS PREVUES

Pour améliorer la collecte des déchets, il est prévu que les pêcheurs utilisent la future aire de collecte des déchets portuaires située sur la commune de Deauville.

III.2 - PORT DE PECHE DE DEAUVILLE

III.2.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION

Les installations de réception portuaires des déchets d'exploitation figurent sur le plan ci-joint (*annexe 1*). Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

OM	DB/DD	Huiles usagées
Corbeilles 1 conteneur ouvert de 770 litres situé au quai Louis Breguet	4 Bacs 1000L DB	1 Collecteur huile 1000L - Aire de collecte Quai Breguet

PROJET

III.3 - PORT DE PLAISANCE - COMMUNE DE DEAUVILLE

III.3.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION

La réception des déchets d'exploitation portuaires s'effectue dans l'aire de collecte située Quai Breguet à Deauville.

Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

OM	DB	DD	Huiles usagées
Corbeilles autour des bassins 1 conteneurs fermés de 600 litres au bassin des Yachts 5 conteneurs fermés de 750 litres autour du bassin Morny Conteneurs de tri sélectif (*papiers/cartons, verre, emballage*) le long du Yacht Club	Les installations sont les mêmes que les déchets ménagers	Aucun équipement	

III.3.2 - EVOLUTIONS PREVUES

Les activités de pêche et de plaisance de Deauville se partageant le bassin des Yachts, il est éventuellement possible de trouver une mutualisation entre ces deux activités et donc d'utiliser un seul point de collecte des déchets.

III.4 - PORT DE PLAISANCE - SOCIETE PORT DEAUVILLE SA

III.4.1 - INSTALLATIONS DE RECEPTION

Les installations de réception portuaires des déchets d'exploitation figurent sur le plan ci-joint (Annexe 1).

Elles sont décrites dans le tableau ci-dessous :

OM	DB	DD	Huiles usagées	Eaux grises / Antifouling
5 conteneurs fermés 750 L	Les installations sont les mêmes que les déchets ménagers		Cuve aérienne sur le chantier naval attenant, pour les huiles et les bidons vides	1 Récupérateur 6000L sur le chantier

IV - PROCEDURES DE RECEPTION ET DE COLLECTE DES DECHETS D'EXPLOITATION PORTUAIRE

Il est rappelé que les navires de plaisance de plus de douze (*12*) passagers sont soumis aux dispositions des articles R.5334-4 et suivants du code des transports et de l'arrêté ministériel du 5 juillet 2004. Dans ce cadre, les renseignements à notifier au Département avant d'entrer dans le port figurent en annexe au présent plan (*annexe 4*).

IV.1 - PORT DE PECHE DE TROUVILLE-SUR-MER

OM	DB/DD	Huiles usagées
Les déchets doivent être déposés dans des sacs fermés par les usagers La collecte des déchets relèvent de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Aire de collecte Quai Louis Breguet Deauville	Aire de collecte Quai Louis Breguet Deauville Si nécessaire, pour les eaux de fond de cale et les eaux usées, station de pompage de Trouville Quai de la Cahotte

IV.2 - PORT DE PECHE DE DEAUVILLE

OM	DB/DD	Huiles usagées
Les déchets doivent être déposés dans des sacs fermés par les usagers dans les corbeilles La collecte des déchets relèvent de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Sans objet	Pas de collecte Si nécessaire, pour les eaux de fond de cale et les eaux usées, le navire peut faire appel directement à un prestataire (*voir la liste en annexe 2*)

IV.3 - PORT DE PLAISANCE - COMMUNE DE DEAUVILLE

OM	DB	DD	Huiles usagées
Les déchets doivent être déposés dans des sacs fermés par les usagers dans les corbeilles La collecte des déchets relèvent de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Les déchets sont ramassés sur les quais par les services techniques portuaires de la commune de Deauville Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs à OM ou enlevés par les services techniques de la commune de Deauville	Sans objet	Pas de collecte Si nécessaire, pour les eaux de fond de cale et les eaux usées, le navire peut faire appel directement à un prestataire (*voir la liste en annexe 2*)

IV.4 - PORT DE PLAISANCE - SOCIETE PORT DEAUVILLE

OM	DB	DD	Huiles usagées
Les déchets doivent être déposés dans des sacs fermés par les usagers dans les corbeilles La collecte des déchets relèvent de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Les déchets sont récupérés sur les pontons par la société Port Deauville Les déchets sont stockés sur le chantier naval attenant puis déposés en déchetterie	Les déchets sont récupérés sur les pontons par la société Port Deauville Les déchets sont stockés sur le chantier naval attenant puis déposés en déchetterie	La cuve aérienne est vidée par la société Chimirec Si nécessaire, pour les eaux de fond de cale et les eaux usées, le navire peut faire appel directement à un prestataire (*voir la liste en annexe 2*)

V - DISPOSITIONS REPRESSIVES

V.1 - CONSTATATION DES INFRACTIONS

Les contraventions au présent plan sont constatées par le surveillant de port ou par toute personne habilitée conformément aux dispositions du code des transports, et pour ce qui est de leur ressort, par les agents de la police municipale.

V.2 - SANCTIONS ENCOURUES

Conformément aux dispositions du code des transports, et notamment à l'article L.5336-11, le fait pour le capitaine d'un navire, bateau ou autre engin flottant de ne pas se conformer à l'obligation de dépôt des déchets d'exploitation ou de résidus de cargaison est puni d'une amende calculée comme suit :

- pour le navire, bateau ou autre engin flottant d'une longueur hors tout inférieure ou égale à vingt (*20*) mètres (*m*) : quatre mille euros (*4 000 €*),
- pour le navire, bateau ou autre engin flottant d'une longueur hors tout supérieure à vingt mètres (*20 m*) et inférieure ou égale à cent mètres (*100 m*) : huit mille euros (*8 000 €*),
- pour le navire, bateau ou autre engin flottant d'une longueur hors tout supérieure à cent mètres (*100 m*) : quarante mille euros (*40 000 €*).

Le paiement de l'amende peut être mis à la charge de l'armateur.

V.3 - CONTRAVENTION DE GRANDE VOIRIE

Les infractions au présent plan ou toute atteinte à la conservation du domaine portuaire et à l'exploitation du port peuvent faire l'objet d'une procédure de contravention de grande voirie devant la juridiction administrative.

La liste des agents habilités à constater les contraventions de grande voirie est donnée par l'article L.5337-2 du code des transports, y figure notamment le surveillant de port.

VI - TARIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article R. 5321-37 du code des transports, les coûts de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires dans les ports sont à la charge des armateurs ou des capitaines de navires (*plaisance*), quel que soit le prestataire qui réalise ces opérations.

Le système de tarification en vigueur dans le port est le suivant : les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises à la libre disposition des usagers par les gestionnaires portuaires.

VI.1 - PORT DE PECHE

Le coût de fonctionnement des installations de réception et de traitement des déchets est inclus dans la redevance d'utilisation du port de pêche (RUPP).

VI.2 - PORT DE PLAISANCE

Le coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location d'anneau des ports de plaisance exploités par la commune de Deauville, d'une part, et la société Port Deauville, d'autre part.

VI.3 - PRESTATIONS SPECIFIQUES

Les prestations spécifiques de pompage des eaux de fond de cale sont assurées par les entreprises dont la liste figure à l'annexe 2 du présent plan.

La prestation est commandée et payée directement par le navire.

VII - PROCEDURE DE SIGNALEMENT DES INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LES INSTALLATIONS DE RECEPTION

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises privées chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec le bureau du port qui leur fournira une fiche de notification d'insuffisance à remplir (*annexe 3*).

Le gestionnaire du port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un (*1*) mois.

L'ensemble de ces insuffisances sera mis à l'ordre du jour des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente définie à l'article suivant.

VIII - PROCEDURES DE CONSULTATION PERMANENTE

Des réunions ont lieu au moins une (*1*) fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets, les exploitants du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets. Ces réunions ont pour objet :

- l'analyse des éventuelles insuffisances constatées,
- les améliorations à apporter,
- les modifications prises ou à apporter dans les procédures et/ou les installations.

Ces réunions sont organisées par le départemental du Calvados dans le cadre du conseil portuaire de Trouville-Deauville.

Le présent plan fait l'objet d'un réexamen tous les trois (*3*) ans ainsi qu'après toute modification significative de l'exploitation portuaire telle que :

- la correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte et du traitement des déchets,
- la mise en service de nouvelles infrastructures,
- l'évolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types de déchets ou une augmentation de leur volume.

IX - COORDONNEES DES PERSONNES CHARGEES DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

IX.1 - PORT DE PECHE

- **Département du Calvados**

- le chef d'exploitation et de l'entretien portuaire : 06.85.94.39.93
- les surveillants de port : 06.64.47.32.53 – 06.75.24.34.86

- **Commune de Trouville-sur-Mer**

- la mairie : 02.31.14.41.41

IX.2 - PORT DE PLAISANCE

- **Commune de Deauville**

- 02.31.98.50.40 / Quai des Yachts - 14 800 Deauville

- **Société Port Deauville**

- 02.31.98.30.01 / 3, quai des marchands - 14 800 Deauville

X - ANNEXES

Annexe 1 - Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port

Annexe 2 - Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

Annexe 3 - Fiche de signalement des insuffisances

Annexe 4 - Renseignements à notifier par les navires de plaisance de plus de douze (*12*) passagers avant d'entrer dans le port

PROJET

ANNEXE 1 - Plan de situation des installations de réception sur les différents sites du port

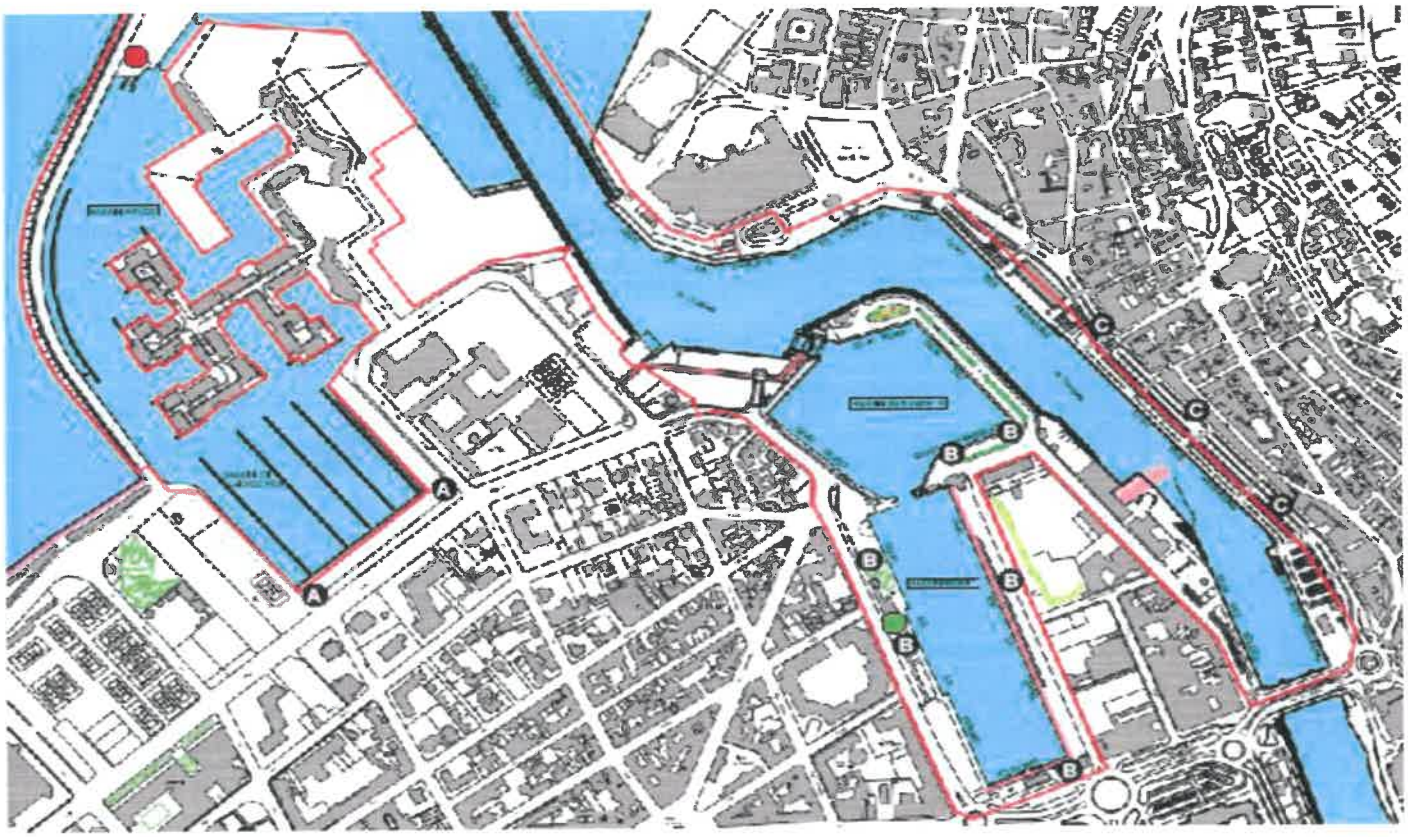

Ⓐ Conteneurs fermés

Cuve à huile et tiroirs vides

Ⓑ Conteneurs fermés
Il y a également des corbeilles de la ville autour des bassins Mormy et des Yachts

Conteneurs de tri sélectif

Ⓒ Conteneurs fermés tout le long du boulevard Fernand Moureaux

ANNEXE 2 - Coordonnées des prestataires extérieurs et services proposés

Collecte des eaux de fond de cale :

Nom	Adresse	Coordonnées
Madeline	ZI Caen canal Rue de la mer 14 550 Blainville-sur-Orne	02.31.72.44.44
SNN Suez	ZA du Maresquier 14 150 Ouistreham	0 810 818 487
Chimirec	ZI Mézaubert 35 133 Javené	02.99.94.86.00

Collecte des eaux usées :

Nom	Adresse	Coordonnées
Madeline	ZI Caen canal Rue de la mer 14 550 Blainville-sur-Orne	02.31.72.44.44
SNN Suez	ZA du Maresquier 14 150 Ouistreham	0 810 818 487
ISS Hygiène Services	ZA allée des 2 Pierres 14 112 Biéville-Beuville	02.31.98.30.39

PROJET

ANNEXE 3 - Fiche de signalement des insuffisances

	FICHE DE NOTIFICATION D'INSUFFISANCE ***Alleged inadequacies report***	**Date :**
INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS PORTUAIRES ***Reception and collection of ship-generated waste***		

A RENSEIGNER PAR LE NAVIRE
Information notified by the ship

Date |___|___|_____|

Nom du navire : ..... Pavillon : .....
Ship's name *Flag state*

Objet du dysfonctionnement :
Alleged inadequacies details

.....

.....

.....

Action éventuellement proposée :
Proposal to cancel the inadequacies

.....

.....

.....

.....

⇨ A transmettre au bureau du port

TRAITEMENT PAR LE PORT
Port autority checking

Recevabilité du dysfonctionnement

☐ Non – Pourquoi .....

Acceptation action proposée

☐ Oui .....

☐ Non Nouvelle proposition d'action : .....

.....

.....

Date |___|___|_____| Visa :

Destinataire :
☐ **à traiter par le port**
☐ **à traiter par le département du Calvados**
☐ **autre (préciser)**

ANNEXE 4 - Renseignements à notifier par les navires de plaisance de plus de douze (*12*) passagers avant d'entrer dans le port

	FICHE DE NOTIFICATION AVANT D'ENTRER DANS LE PORT ***CARD OF NOTIFICATION BEFORE ENTERING THE PORT*** - **NAVIRE DE PLAISANCE DE PLUS DE DOUZE (12) PASSAGERS** ***YACHT OF MORE THAN TWELVE (12) PASSENGERS***	**Date :** ***Date*** **Heure :** ***Time***
INSTALLATIONS DE RECEPTION DES DECHETS PORTUAIRES ***Reception and collection of ship-generated waste***		

A RENSEIGNER PAR LE NAVIRE
Information notified by the ship

Nom :.....
Name

Code d'appel :.....
Code of call

Et le cas échéant, numéro OMI (*International Maritime Organization*) d'identification du navire :.....
.....
And if necessary number IMO of identification of the ship

Etat du pavillon :.....
Flag state

Heure probable d'arrivée au port :.....
Probable hour arrival with the port

Heure probable d'appareillage :.....
Probable hour equipment

Port d'escale précédent :.....
Port stopover precedent

Port d'escale suivant :.....
Port stopover according to

Dernier port où des déchets d'exploitation des navires ont été déposés, et date à laquelle ce dépôt a eu lieu :.....
Last port where waste exploitation of the ships was deposited and dates to which this deposit took place

Déposez-vous : la totalité ☐ aucun ☐ une partie ☐de vos déchets dans des installations de réception portuaires ?
You deposit totality / none / part of your waste in harbour installations of reception

A RENSEIGNER PAR LE NAVIRE

Information notified by the ship

Type et quantité de déchets et de résidus à déposer et/ou restant à bord et pourcentage de la capacité de stockage maximale que ces déchets et résidus représentent :

- si vous déposez la totalité de vos déchets, complétez la deuxième colonne comme il convient,
- si vous ne déposez qu'une partie ou aucun de vos déchets, complétez toutes les colonnes

Type	Quantités à livrer (en m ³)	Capacité de stockage maximale (en m ³)	Quantité de déchets demeurant à bord (en m ³)	Port dans lequel les déchets restants seront déposés	Estimation de la quantité de déchets qui sera produite entre le moment de la notification et l'entrée dans le port d'escale suivant (en m ³)
1. Huiles usées Boues Eau de cale Autres (à préciser)					
2. Détritus Déchets alimentaires Plastiques Autres					
3. Eaux usées (1)					
4. Déchets liés à la cargaison (2) (préciser)					
5. Résidus de cargaison (2) (préciser)					

(1) Les eaux usées peuvent être rejetées en mer conformément au règlement 11 de l'annexe IV de la convention Marpol 73/78. Si on entend effectuer un rejet en mer autorisé, il est inutile de remplir les cases correspondantes.

(2) Il peut s'agir d'estimations.

1. Autres :.....
.....

4. Déchets liés à la cargaison :.....
.....

5 .Résidus de cargaison :.....
.....

☐ **Je confirme que les renseignements ci-dessus sont exacts et corrects et que la capacité à bord est suffisante pour stocker tous les déchets produits entre le moment de la notification et le port suivant où les déchets seront déposés.**

Signature

Type and quantity of waste and residues to be deposited and / or remainder on board and percentage of maximum storage capacity that this waste and residues represent:

- if you deposit the totality of your waste supplement the second column as it is appropriate

- if you do not deposit a part or none of your waste supplement all the columns

Type	*Quantities to be delivered in m ³*	*Maximum storage capacity in m ³*	*Quantity of waste remaining on board in m ³*	*Port in which remaining waste will be deposited*	*Estimate of the quantity of waste which will be produced between the moment of the notification and entry in the port stopover following in m ³*
1. Worn oils *Muds* *Bilge water* *Others to specify*					
2.Refuse *Food waste* *Plastics* *Other*					
3. Waste waters (1)					
4. Waste related to the cargo (2) (to specify)					
5. Residues of cargo (2) (to specify)					

(1) The waste waters can be rejected at sea in accordance with regulation 11 of appendix4 of Marpol convention 73/78. If one intends to carry out an authorized discharge it is useless to fill the corresponding boxes.

(2) It can act estimates.

1.*Other*:.....
.....

4. *Waste related to the cargo* :.....
.....

5. *Residues of cargo* :.....
.....

☐ ***I confirm that the information above is exact and correct and that the capacity on board is sufficient to store all the waste produced between the moment of the notification and the following port where waste will be deposited***

Signature